

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février, à 18 heures 00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés par mail le 12 février 2025.

Dénombrement en début de séance :

Nombre de délégués en exercice	83
Pouvoirs	12
Nombre de délégués présents	48
Nombre de délégués votants	60

Etaient présents :

Elu de la Commune de	Nom	Prénom	Elu de la Commune de	Nom	Prénom
BEAUMAIS	LORION	Françoise	LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	LES ISLES BARDEL	LEMUNIER	Jean
BONS TASSILLY	GORAK	Jacky	LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain
CORDEY	BISSON	Roger	MAIZIERES	ALIMECK	Tony
EPANEY	DUGUEY	Bruno	MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	OLENDON	BLAIS	Norbert
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	PERRIERES	CHANDON	Gérard
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	PIERREFITTE EN CINGLAIS	GUERIN	Christian
FALAISE	GRACIA	Fabrice	PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques
FALAISE	CANONNE	Magali	PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	POTIGNY	KEPA	Gérard
FALAISE	DROUET	Philippe	POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise
FALAISE	RICHARD	Bastien	SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline
FALAISE	BOULIER	Bruno	SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude
FALAISE	DEWAELE	Clara	SASSY	VARIN	Dominique
FALAISE	MARTIN	Béatrice	TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	USSY	JAMES	Marie-Anne
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	VERSAINVILLE	BINET	Sébastien
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	VIGNATS	DEWAELE	Kevin
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	VILLY LEZ FALAISE	LEFEVRE	Pascal

Pouvoirs :

Elu de la Commune de	Nom	Prénom	A donné pouvoir à
CROCY	REUSSNER	Edouard	Kévin DEWAELE
FALAISE	LE BRET	Jacques	Hervé MAUNOURY
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Magali CANONNE
FALAISE	PETIT	Sandrine	Bastien RICHARD
FOURCHES	LEROY	Eric	Michel NOEL
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Sébastien BINET
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Jacky LEBRETON
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Gérard KEPA
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Jean-Claude LEROUX
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Norbert BLAIS
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Jean-Jacques LEMERCIER
USSY	DELILE	Éric	Marie-Anne JAMES

Etaient absents ou excusés :

Elu de la Commune de	Nom	Prénom	Elu de la Commune de	Nom	Prénom
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	JORT	GUILLEMOT	Jean-François
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	LOUVAGNY	PORCHON	Christian
COURCY	VERDONCK	Marc	NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël
ERNES	LAMANDE	Xavier	OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine
FALAISE	DAGORN	Grégoire	POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie
FALAISE	DUVAL	Sonia	POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis
FALAISE	SOBECKI	Loïc	SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie			

NB : les votes indiqués dans le présent procès-verbal tiennent compte de l'évolution de la composition de l'assemblée au cours de la séance (élus quittant la séance et élus arrivant en cours de séance).

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A- Approbation du Procès-verbal du Conseil communautaire

Réunion du 19 décembre 2024

B- Décisions

Décisions prises par le Président depuis le dernier Conseil communautaire du 19 décembre 2024

C- Délibérations :

1. Administration générale

- Constitution de servitudes en assainissement – Autorisation du Président de signer les actes.
- ~~Association les Jardins d'Arlette – Désignation d'un membre au Conseil d'Administration~~ **REPORTE**
- Adhésions - Associations
- Foncier - Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2024

2. Ressources humaines

- Convention mise à disposition d'un agent avec la commune d'Eraines
- Tableau des effectifs - Modification

3. Finances

- Débat d'Orientations Budgétaire 2025 - Présentation du rapport
- Centre aquatique – Tarifs 2025
- Convention avec le Département du calvados pour l'indemnisation de la mise à disposition du centre aquatique

4. Développement économique

- Zone Expansia - Acquisition d'une parcelle
- Zone Martinia - Cession d'une parcelle

5. Environnement

- Assainissement - Convention de prestations pour l'entretien des espaces verts avec des communes
- Ordures Ménagères – SYVEDAC – Désignation d'un représentant au bureau syndical

6. Tourisme

- Extraverties édition 2025 – Approbation du budget et des tarifs

7. Urbanisme

- PLU de Falaise - Approbation modification n°3

8. Cadre de Vie

- Mobilités - Convention avec Pont d'OUILLY Loisirs concernant un véhicule en autopartage et fixation des tarifs

9. Questions diverses

Ajout :

En complément de l'ordre du jour, il est demandé au Conseil communautaire d'accepter d'ajouter le point suivant :

- Environnement – groupement de commandes avec le SYVEDAC pour la caractérisation des OM – Il s'agit de l'extension de l'objet du groupement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte cet ajout.

Report :

A noter qu'un point est reporté, il s'agit de la désignation d'un membre au CA des Jardins d'Arlette. En effet, l'association n'ayant pas transmis ses nouveaux statuts, il n'est pas possible de procéder à une désignation avant de les approuver.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19/12/2024

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve ce procès-verbal.

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT, EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises par le Président depuis le dernier Conseil communautaire du 19 décembre 2024 :

N° DECISION	OBJET DE LA DECISION
D-2024-50	Marché de prestation pour la vérification de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif - Attribution à EF ETUDES
D-2024-51	Finances - Virement de crédit n°2 budget annexe ATELIERS RELAIS
D-2024-52	Finances - Virement de crédit n°3 budget annexe ATELIERS RELAIS
D-2024-53	Finances - Virement de crédit n°1 budget annexe ZONES
D-2024-54	Finances - Virement de crédit n°3 budget annexe OM
D-2024-55	Finances - Virement de crédit n°2 budget PRINCIPAL
D-2024-56	Finances - Virement de crédit n1 budget GEMAPI
D-2024-57	Finances - Virement de crédit n°3 budget PRINCIPAL
D-2024-58	Finances - Virement de crédit n°4 budget annexe OM
D-2024-59	Finances - Virement de crédit n°4 budget PRINCIPAL
D-2025-01	Marché public de prestation de services - Entretien des chemins de randonnée - Attribution à l'AIPF
D-2025-02	Subvention – Demande de subvention auprès du CD14 pour l'acquisition d'instruments de musique
D-2025-03	Audience devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes – Représentation de la Communauté de communes
D-2025-04	Marché de travaux de construction d'un Pôle Culturel à Potigny - Attribution
D-2025-05	Marché de travaux de VRD dans le cadre de la construction d'un Pôle Culturel à Potigny - Attribution
D-2025-06	Cession d'un véhicule à la commune d'Eraines (Kubota)
D-2025-07	Marché de maîtrise d'œuvre – Construction d'un Pôle Culturel à Potigny – Avenant n°3
D-2025-08	Marché de travaux de construction d'un Pôle Culturel à Potigny – Attribution du lot n°5

DÉLIBÉRATIONS

A titre liminaire, il est précisé que les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été préalablement présentés dans les commissions thématiques ad hoc et validés par le Bureau communautaire du 6 février 2025.

Les pièces annexes au dossier de conseil sont téléchargeables en cliquant sur le lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1sAO4IK5ppZXwyidACxCfi4LtNTIAYE?usp=sharing>

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONSTITUTION DE SERVITUDES EN ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DU PRÉSIDENT DE SIGNER LES ACTES

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la gestion du service Assainissement, il convient de prendre en compte les servitudes qui existent sur des propriétés privées (réseau, postes de relèvement, etc..). L'établissement de manière formelle de la constitution de ces servitudes se fera au fur et à mesure, compte tenu du nombre d'actes à établir. Pour éviter un passage systématique en Conseil communautaire pour autoriser Monsieur le Président à signer les actes, il est demandé d'approuver une délibération de principe, le Président établira ensuite une décision actant la constitution de servitude.

A noter que l'intérêt de prévoir les actes notariés est de pouvoir faire publier les actes et permettre la continuité des informations aux acquéreurs de parcelles successifs.

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;
- Vu le Code Rural et notamment les articles L152-1 et L152-2
- Vu les statuts communautaires, notamment la compétence assainissement collectif ;

- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant l'intérêt de déléguer au Président la décision d'établir les conventions de servitude dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'autoriser à signer lesdites conventions ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **DELEGUE** à Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué la décision de :
 - procéder à toute démarche tendant à la constitution de servitude en matière d'assainissement et à signer les actes correspondants ;
 - faire établir par le notaire de son choix et selon les circonstances les actes correspondants ;
 - signer les conventions de constitution de servitude à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
 - accepter la prise en charge des frais liés à l'acte constitutif desdites servitudes de passage ;
- **PRECISE** que le Conseil sera appelé à délibérer en cas de fixation d'une indemnité due au propriétaire du fonds servant supérieure à 2 000 € ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante (frais de notaire et indemnité) au budget des exercices.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ADHÉSIONS A DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes adhère depuis plusieurs années à différentes associations. Dans la plupart des cas, ces adhésions ont fait l'objet d'une délibération mais ce n'est pas le cas pour toutes.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant que les adhésions à des associations doivent faire l'objet d'une délibération et que leur renouvellement peut être déléguée au Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** l'adhésion aux associations suivantes :
 - Communautés de France ;
 - Fédération Française de Cyclisme ;
 - Maires Ruraux du Calvados ;
 - Réseau Haies ;
 - Expériences communes ;
 - Normandie Livres et Lecture ;
 - L'Artothèque de Caen ;
 - Les Amis d'André Lemaître ;
 - Les Incorruptibles.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;

- **DELEGUE** au Président la décision de procéder au renouvellement des associations les années suivantes selon l'intérêt de poursuivre ces adhésions pour la collectivité ;
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes aux budgets des exercices concernés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCIER - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'ANNÉE 2024

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Communauté de communes doit donner lieu à une délibération.

Le Conseil communautaire,

- Vu les articles L 2241-10 et L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné » ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Falaise au titre de l'année 2024 ainsi qu'il suit :

• Cessions :

Commune	Réf cadastrales	Contenance	Prix HT	Acquéreur
Falaise	BA n°209 - 190 - 213 - 216 - 191	03 ha 92 a 18 ca	784 360,00 €	LE DUFF INDUSTRIES
Saint Martin de Mieux	ZR n°80 ZR n°82	00 ha 61 a 94 ca	154 850,00 €	SCI FALAISE 1
Falaise	BM n°65	00 ha 73 a 08 ca	179 666,67 €	PIERRE ET PATRIMOINE HOUDAYER
Falaise	BK n°63	01 ha 34 a 44 ca	184 800,00 €	SCI MMV (Bertrand VICTOIRE)

• Acquisitions :

Commune	Réf cadastrales	Contenance	Prix HT	Vendeur
Potigny	ZC n°63	00 ha 54 a 09 ca	271 700,00 €	Mme GOAVEC Chantal Mr SEIGNEURIE Guillaume Mr SEIGNEURIE Christophe
Soumont St Quentin	AB n°253	00 ha 05 a 53 ca	5 530,00 €	AGRISPOR SECURIBAT
Soumont St Quentin	AB n°256	00 ha 11 a 35 ca	11 350,00 €	GROUPE MPO
Falaise	BM n°50	00 ha 13 a 62 ca	150 000,00 €	Les Jardins d'Arlette
Falaise	BE n°128	01 ha 48 a 87 ca	50 000,00 €	COUNTUM - (SATAM)
Aubigny	ZH n°0008	04 ha 91 a 30 ca	476 200,00 €	FAMILLE LECROSNIER

- **PRECISE** que le bilan en question sera annexé au Compte Financier Unique 2024.

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AVEC LA COMMUNE D'ERAINES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de Falaise a conclu un marché de délégation de service avec une entreprise privée pour l'exploitation des différents équipements d'assainissement (notamment les stations d'épuration et les postes de relevage) mais qui n'inclut pas l'entretien des espaces verts des différents sites mis à disposition par les communes.

Dans ce cadre, un agent qui était affecté au service assainissement, sera muté au 1^{er} février à temps complet dans sa commune d'origine. Il convient d'autoriser la mise à disposition à hauteur de 400 heures par an de cet agent auprès, d'une part, du service environnement de la Communauté de communes et, d'autre part, du service assainissement.

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général de la Fonction publique ;
- Vu la convention de mise à disposition proposée par la commune d'Eraines ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant la nécessité de disposer de personnel pour pallier aux absences en déchèterie ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent par la commune de Eraines auprès de la Communauté de communes du Pays de Falaise à compter du 1^{er} février 2025 pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec la commune ladite convention ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses sur les exercices considérés.

RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Monsieur le Président expose que conformément aux textes en vigueur, le Conseil communautaire, sur proposition de l'autorité territoriale, est appelé à fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des évolutions de carrière.

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général de la Fonction publique ;
- Vu le dernier tableau des effectifs ;
- Considérant le projet de développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères incluant la création d'un poste de chargé de mission bocage et bois-énergie ;
- Considérant la possibilité d'évolution de carrière dans le cadre de l'avancement de grade et la suppression ultérieure des postes laissés vacants ;
- Considérant la nécessité d'un toilettage du tableau des effectifs avec avis favorable du comité social territorial du 19 novembre 2024 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1^{er} mars 2025 :
- 1 ingénieur contractuel à temps complet
 - 1 attaché contractuel à temps complet
 - 1 assistant de conservation principal 2^{ème} à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet
- **AUTORISE** la suppression des postes suivants :
- 1 attaché principal à temps complet (catégorie A)
 - 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet (catégorie A)
 - 1 rédacteur à temps complet (catégorie B)
 - 1 assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe à 12/20 (catégorie B)
 - 1 assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe à 7/20 (catégorie B)
 - 1 assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe à 5/20 (catégorie B)
 - 1 assistant d'enseignement artistique à 13,75/20 (catégorie B)
 - 1 assistant d'enseignement artistique à 12,75/20 (catégorie B)
 - 2 assistants d'enseignement artistique à 5/20 (catégorie B)
 - 1 assistant d'enseignement artistique à 4/20 (catégorie B)
 - 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)
 - 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)
 - 1 agent de maîtrise à temps complet (catégorie C)
 - 3 adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)
 - 1 adjoint technique à 4/35 (catégorie C)
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget au cours duquel ils seront constatés.

FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2025 - PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur DEWAELE présente à l'assemblée le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaire 2025 (voir document en annexe).

Monsieur le Président remercie Madame FOURNEL, directrice du service des Finances ainsi que les élus et Madame Isabelle COURTOIS, Directrice Générale des Services, pour leur travail sur ce dossier.

Il rappelle que malgré une hésitation à augmenter la fiscalité il y a quelques années, les objectifs fixés en début de mandature sont tenus : les projets sont tous aboutis ou engagés.

Monsieur MAUNOURY consent qu'en fin de mandature cela est conforme avec ce qui avait été programmé mais fait remarquer que pour 2026 et 2027, les projections sur l'épargne de gestion diminuent fortement et que la fiscalité sera peut-être impactée lors de la prochaine mandature. Monsieur Le Président répond que Monsieur ANDRE, vice-président aux Finances, reste prudent sur l'épargne 2027 mais qu'elle sera certainement meilleure que celle annoncée. Monsieur MAUNOURY répond alors que les impôts et taxes présentés sont à la hausse. Monsieur le Président consent mais indique que ces augmentations sont dues à l'inflation et aux modifications des bases par l'Etat et en aucun cas à une volonté de la Collectivité.

Il est demandé si la Collectivité est éligible au DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités). Monsieur le Président répond par la négative.

Le Conseil communautaire,

- Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant les avis de la Commission Finances du 4 février 2025 et du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Oui l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

➤ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 qui s'est organisé autour :

- des éléments de la Loi de Finances 2025,
- des principales orientations pour le Budget Primitif 2025,
- des axes de la politique financière et fiscale de la Communauté de communes,
- des projets d'investissement.

FINANCES - CENTRE AQUATIQUE – TARIFS 2025

Conformément au contrat de délégation de service public du centre aquatique, les tarifs sont appelés à évoluer, compte tenu de l'indexation. Notre délégataire du centre aquatique nous informe que les tarifs 2025 ne subiront aucune évolution, le coefficient pratiqué étant inférieur à celui de l'année dernière (qui était de 15,8%). Il est toutefois proposé la création d'un nouveau tarif, répondant ainsi à une demande de la clientèle. Il s'agit d'un tarif entrée DUO bien-être (entrée pour deux personnes).

- Tarif DUO bien-être résident : 26 €
- Tarif DUO bien-être Hors CdC : 31 €

Monsieur LEMERCIER revient sur des propos qu'il a tenu lors d'un précédent Conseil communautaire concernant la propreté des locaux, l'impolitesse du personnel et le peu de fréquentation de certains espaces : il indique réitérer ses propos. Monsieur le Président répond que ces situations sont fluctuantes selon le moment de la journée.

Le Conseil communautaire,

- Vu le contrat de délégation de service 2022-2027 public signé avec la société Récréa ;
- Vu la proposition tarifaire du délégataire conformément à l'article 25 du contrat ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

➤ **CREE** un nouveau tarif ainsi qu'il suit :

- Tarif DUO bien-être résident : 26 € (une entrée pour deux personnes)
- Tarif DUO bien-être Hors CdC : 31 € (une entrée pour deux personnes)

➤ **INDIQUE** que les autres tarifs sont inchangés et demeurent valables à compter du 1^{er} avril 2025 ;

➤ **PRECISE** les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2025, à savoir :

GRAND PUBLIC	Tarifs 2025
Titres à l'unité :	
Entrée Aquatique Tarif public	
Adulte	6,90 €
Enfant ou Tarif réduit	5,50 €
Enfant de moins de 3 ans	- €
10 entrées	57,00 €
Pass 4 famille	21,50 €
Entrée groupe, centres de loisirs	5,10 €
Entrée Aquatique Tarif résident	
Adulte	5,70 €
Enfant ou Tarif réduit	4,20 €
Enfant de moins de 3 ans	- €
10 entrées	43,00 €
Pass 4 famille	17,50 €
Entrée groupe, centres de loisirs	3,90 €
Entrée Aquatique et Bien-être Tarif public	
1 entrée Liberté	17,00 €
1 entrée DUO	31,00 €
10 entrées Liberté	150,00 €
1 entrée all-inclusive	22,00 €
Entrée Aquatique et Bien-être Tarif résident	
1 entrée Liberté	14,00 €
1 entrée DUO	26,00 €
10 entrées Liberté	130,00 €
1 entrée all-inclusive	18,00 €

GRAND PUBLIC	Tarifs 2025
Titres à l'unité :	
Entrée Divers Tarif public	
Entrée événementielle	12,00 €
Anniversaire	140,00 €
Enfant supplémentaire - anniversaire	13,50 €
Caution ou re-création carte ou bracelet	6,00 €
Supplément "Instants Famille"	3,50 €
Location équipement demi-journée	1 100,00 €
Abonnements	
Frais d'adhésion à la smiling community	29,00 €
Classic - flexible	28,00 €
Liberté - flexible	42,00 €
Essential - flexible	54,00 €
Excellence - flexible	64,00 €
Classic - annuel	295,00 €
Liberté - annuel	465,00 €
Essential - annuel	590,00 €
Excellence - annuel	700,00 €
Ludiboo - annuel	200,00 €
Activités	
Pass-activité Sport-santé Tarif public	
1 séance Basic	16,00 €
10 séances Basic	135,00 €
1 séance Premium	19,00 €
10 séances Premium	170,00 €
Pass-activité Natation Tarif public	
Pass-annuel académie du savoir nager - avec accès illimité à l'espace aquatique	345,00 €
Stage natation	70,00 €
Clubs et Associations hors CPF	
1 heure ligne d'eau	29,00 €
1 heure bassin pour activité encadrée	134,00 €
1 heure de mise à disposition MNS	35,00 €
SCOLAIRES	
Scolaires externes CCPF Primaire	100,00 €
Scolaires externes CCPF Secondaire	90,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

FINANCES - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS POUR L'INDEMNISATION DE LA MISE À DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes met à disposition gratuitement des élèves des collèges du territoire le centre aquatique dans le cadre l'EPS (collèges des Douits, Pierre et Marie Curie et Saint-Trinité). Le Département du Calvados indemnise la CdC pour cette mise à disposition.

La convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler. Elle est prévue pour 4 ans à compter de la rentrée 2024-2025. L'indemnisation est établie d'après le nombre de classe des 6^e des collèges fréquentant la piscine. Au 1^{er} janvier 2025, cette indemnisation est de 900 euros par classe, soit pour 2024-2025, un montant total de 13 050 €.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant que la Communauté de communes met à disposition des élèves du collège le centre aquatique dans le cadre de l'éducation physique et sportive et que le Département du Calvados l'indemnise pour cette mise à disposition,
- Considérant la nécessité de renouveler la convention d'indemnisation avec le Département arrivée à échéance pour la rentrée 2024-2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec le Département du Calvados définissant les conditions d'indemnisation de la CdC pour la mise à disposition du centre aquatique au profit des élèves des collèges et pour une durée de 4 ans;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention correspondante ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes au budget au cours duquel elles seront constatées.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRÈS DE MME ET M. DAUPHIN

Madame DEWAELE expose que depuis la cession des parcelles au groupe Le Duff d'une superficie de 39 218 m², il ne reste plus de foncier disponible sur le parc d'activités Expansia (hors terrain sous compromis pour l'extension de Cogeli et l'implantation d'un Centrakor).

Cette cession au groupe Le Duff a permis le maintien d'une activité du groupe Le Duff sur Falaise, mais surtout, suite à l'agrandissement de l'outil de production, la création de nombreux emplois.

La zone Expansia, située au Nord de la ville de Falaise est notre première vitrine économique en venant de Caen. Aussi, il est indispensable de pouvoir continuer à aménager ce secteur pour attirer de nouvelles activités. La Communauté de communes s'est donc intéressée au terrain situé au Nord du projet du groupe Le Duff.

Le PLU de la ville de Falaise avait anticipé cette extension en classant ce terrain en 1 Aue, terrain pouvant être viabilisé après obtention d'un Permis d'Aménager. L'exploitant actuel conserve son droit au bail jusqu'au terme de celui-ci, soit 30 avril 2027 (fin de la saison culturale). Au-delà de cette échéance, il pourra continuer d'exploiter la parcelle avec un bail précaire jusqu'à l'aménagement de la parcelle par la CDC.



Le Conseil communautaire,

- Vu l'avis favorable du service des domaines en date du 19 février 2025 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant la nécessité d'anticiper l'acquisition de réserve foncière pour poursuivre le développement du territoire et accompagner la création d'emploi ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle sise à Falaise et cadastrée section BA N°13 d'une superficie d'environ 92 880 m² au prix de 11 € HT du m² auprès de Mme et M. DAUPHIN ;
- **PRECISE** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la Communauté de communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte d'acquisition ainsi tout document utile relatif à ce dossier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CESSIION D'UNE PARCELLE SISE SUR LE PARC D'ACTIVITÉS MARTINIA

Madame DEWAELE rappelle que par délibération du 25 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée section ZR n°77 d'environ 1 000 m² à la SCI LIH avant le 31 janvier 2024 (parcelle située derrière les micro-crèches). Les différentes autorisations ayant pris plus de temps que prévues pour être obtenues, l'acte de cession sera signé seulement le 28 février 2025.

Le Conseil communautaire,

- Vu la délibération du 25 Mai 2023,
- Vu l'avis favorable du Service des Domaines en date du 21 avril 2023,

- Vu l'arrêté accordant le Permis de Construire en date du 21 Novembre 2024,
- Considérant l'intérêt pour le territoire d'accompagner le développement de l'entreprise INNO sur le territoire en lui cédant une parcelle du parc d'activités Martinia,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** dans les mêmes conditions la cession à la SCI LIH (avec possibilité de substitution) de la parcelle sise à Saint-Matin-de-Mieux et cadastrée section ZR n°77 d'environ 1 000 m² au prix de 20 € HT /m² avant le 15 mars 2025 ;
- **PRECISE QUE** :
 - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
 - L'acte de cession devra être signé avant le 15 mars 2025 ;
 - La construction du bâtiment devra débuter avant le 30 Septembre 2025 ;
 - Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette au budget de l'exercice correspondant au cours duquel elle sera constatée ;
- **INDIQUE** que Maître FISHER, notaire à Falaise sera chargé de la rédaction de l'acte de cession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE PRESTATIONS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS CDC/COMMUNES

Monsieur DEWAELE rappelle que la Communauté de communes du Pays de Falaise est compétente pour la gestion et l'exploitation du Service Public de l'assainissement collectif. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, elle a conclu un marché de concession avec une entreprise privée pour l'exploitation des différents équipements d'assainissement (notamment les stations d'épuration et les postes de relevage).

Ce marché n'inclut pas l'entretien des espaces verts des différents sites mis à disposition par les communes à la Communauté de communes pour l'exercice de la compétence Assainissement.

Néanmoins, il appartient à la Communauté de Communes de prendre en charge l'entretien de ces espaces verts.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts communautaires de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant qu'il convient d'entretenir les espaces verts dans les stations d'épuration et les postes de relevage de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Considérant l'intérêt de faire réaliser ces prestations par les communes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** les termes des conventions de prestation des services pour l'entretien des espaces verts avec les Communes de Damblainville, La Hoguette, Le Mesnil Villement, Saint Pierre du Bu et Vendevre, ainsi que proposée en annexe de la délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer les conventions correspondantes, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget annexe Assainissement.

ENVIRONNEMENT - ORDURES MÉNAGÈRES – SYVEDAC – REPRÉSENTANT DE LA CDC AU SEIN AU BUREAU SYNDICAL

Monsieur DEWAELE expose que les statuts du SYVEDAC prévoient que chaque groupement adhérent est représenté par un membre au sein du Bureau.

Le Bureau du SYVEDAC est une instance de travail (sans voix délibérative) qui se réunit systématiquement 2 semaines avant le Comité pour valider les points qui y seront présentés.

Le Comité syndical du 18/03 du SYVEDAC élira en séance 1 membre au Bureau pour représenter le Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts du SYVEDAC ;
- Vu la délibération n°99/2024 du 19 septembre 2024 désignant les représentants du Conseil communautaire au sein du comité syndical du SYVEDAC ;
- Vu la demande du SYVEDAC de désigner un représentant de la Communauté de communes du Pays de Falaise pour représenter la CdC du Pays de Falaise au bureau syndical ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **DESIGNE** Monsieur Kevin DEWAELE, délégué au Comité syndical du SYVEDAC, comme candidat en qualité de membre du Bureau au SYVEDAC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT – DECHETS MÉNAGERS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS DE CARACTÉRISATION COORDONNE PAR LE SYVEDAC

Monsieur DEWAELE rappelle qu'en septembre dernier, le Conseil a approuvé l'adhésion au groupement de commandes proposé par le SYVEDAC concernant la réalisation des prestations de caractérisation. Il est proposé de délibérer pour étendre cette adhésion à tout type de caractérisation, notre première délibération étant trop restrictive, ne prévoyant que la caractérisation des encombrants.

La Communauté de communes du Pays de Falaise est adhérente au SYVEDAC depuis le 1^{er} janvier 2025. En prolongement, le SYVEDAC donne la possibilité à la Communauté de communes du Pays de Falaise d'adhérer à des groupements de commandes, dont le coordonnateur est le SYVEDAC. Afin de mieux connaître la composition des flux des déchets ménagers et assimilés et de disposer d'éléments d'aide à la décision pour répondre aux objectifs de prévention/valorisation et de répondre aux obligations de la loi AGEC, le SYVEDAC, la Communauté Urbaine de Caen la Mer, la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie, la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, le SMICTOM de la Bruyère et la Communauté de communes du Pays de Falaise souhaitent réaliser des caractérisations de déchets, à savoir :

- ✓ Caractérisations des encombrants collectés dans les bennes de déchèteries ;
- ✓ Caractérisations des collectes sélectives d'emballages et de papiers ;

✓ **Caractérisations des Ordures Ménagères.**

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, de réaliser des économies d'échelle et, d'optimiser l'efficacité économique des achats, il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes entre le SYVEDAC, Caen la Mer, Lisieux Normandie, Normandie Cabourg Pays d'Auge, SMICTOM de la Bruyère et le Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu les compétences du SYVEDAC ;
- Vu l'Article R.541-48-3 du Code de l'Environnement ;
- Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 8 ;
- Vu la délibération n° 48/2024 du Conseil communautaire du 23 mai 2024 sollicitant l'adhésion au SYVEDAC ;
- Vu l'Arrêté n°DCL-BCLI-24-026 du 25 novembre 2024 portant adhésion du Pays de Falaise et de Val Es Dunes au SYVEDAC ;
- Vu le projet de convention de groupement de commandes pour « constitution d'un groupement de commande permanent entre le SYVEDAC, la Communauté Urbaine de Caen la Mer, la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie, la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, le SMICTOM de la Bruyère et la Communauté de Communes du Pays de Falaise » ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 septembre 2024 ;
- Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Pays de Falaise d'adhérer aux groupements de commandes proposé par le SYVEDAC ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de caractérisations entre le SYVEDAC, la Communauté Urbaine de Caen la Mer, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, la Communauté de communes du Pays de Falaise et le SMICTOM de la Bruyère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commande correspondante ;
- **PRECISE** que cette convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

TOURISME - EXTRAVERTIES – APPROBATION DU BUDGET 2025 ET DES TARIFS

Madame MARTIN rappelle que le festival Les EXTRAVERTIES a été créé en 2017 par la Communauté de communes du Pays de Falaise, avec pour objectif principal de promouvoir les activités de pleine nature en Suisse Normande, dans un but essentiellement touristique. Depuis 2018, cet événement se tient chaque année à l'Ascension, sur deux sites emblématiques du tourisme en Suisse Normande : la Roche d'Oëtre et Pont-d'OUILLY.

La nature occupe une place centrale dans l'esprit de cette manifestation, qui se veut également festive et conviviale. La programmation s'est progressivement étoffée au fil des éditions, proposant non seulement des activités d'initiation, mais également :

- Un espace dédié à la sensibilisation au développement durable ;

- Un marché du terroir mettant en valeur les productions responsables et locales ;
- Un espace consacré aux mobilités douces ;
- Une trentaine d'activités de plein air proposée ;
- Un programme d'animations et de spectacles d'arts de la rue varié ;
- Une programmation musicale riche, ponctuée par un concert de clôture ;
- Des attractions à sensations.

L'édition 2024 a attiré un public nombreux avec plus de 25 000 festivaliers. La nouveauté de l'édition 2024 fut l'implication renforcée de Flers Agglo, avec une volonté politique affirmée. Flers Agglo devient co-organisateur en intensifiant son engagement en termes de ressources financières, humaines et matérielles. Cette implication est renouvelée pour l'édition 2025. Le comité d'organisation continue de cultiver ses partenariats privilégiés avec la commune de Pont-d'OUILLY, l'association Pont-d'OUILLY Loisirs, ainsi que l'ensemble du tissu associatif et économique du territoire.

Fort de son succès, cet événement mobilise d'importants moyens techniques et logistiques pour assurer son bon déroulement, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité du public, de nombreuses associations, et des bénévoles, sans lesquels le festival ne pourrait voir le jour.

Le budget prévisionnel 2025 et les tarifs sont présentés :

1 BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ÉDITION 2025

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Prévisions	Financeurs	Prévisions
Animations	22 000,00 €	Recettes marché	3 500,00 €
Communication	12 000,00 €	Sponsors	6 000,00 €
Logistique	48 000,00 €	Billetterie	19 000,00 €
Sécurité	16 000,00 €	Région	16 000,00 €
Sacem	2 000,00 €	CD 14	12 000,00 €
		Reste à charge CC Pays de Falaise	43 500,00 €
SOUS-TOTAL	100 000,00 €	SOUS-TOTAL	100 000,00 €
Participation Flers Agglo	23 000,00 €	Participation Flers Agglo	23 000,00 €
TOTAL	123 000,00 €	TOTAL	123 000,00 €
<i>Contribution en nature</i>			
Apport RH	87 194,00 €	Apport RH	87 194,00 €
Apport Bénévolat	58 593,00 €	Apport Bénévolat	58 593,00 €
TOTAL GENERAL	268 787,00 €	TOTAL GENERAL	268 787,00 €

2 TARIFS BILLETTERIE ET PRODUITS A COMPTER DE 2025

Il convient de fixer le tarif des différents prestations et activités relatifs à la manifestation.

Ces tarifs se veulent accessibles afin de permettre à tous les publics, et en particulier les familles, de profiter des activités d'initiation.

Afin de faciliter la gestion de la billetterie, tout en conservant l'esprit populaire de la manifestation, le principe de l'activité à 1 € serait conservé tout en proposant une facilité d'achat sur un volume plus important.

Comme en 2024, les exposants restaurateurs de la manifestation pourraient également se voir mettre à disposition des gobelets (éco-cups) aux couleurs de la manifestation et les donner sous caution de 1 € aux clients. Les fonds des gobelets non rendus seraient ainsi reversés à la CDC.

Fiche Tarifs Festival les Extraverties à compter de l'édition 2025	
ACTIVITES	
Activités	Tarif
Activités d'initiation à l'unité (1 ticket)	1,00 €
Activités nautiques	2,00 € (équivalent 2 tickets)
Activité à sensation	3,00 € (équivalent 3 tickets)
Activités – Carte 6 tickets	5,00 €
TARIFS VENTE PRODUITS	
Produits	Tarifs
Mise à disposition de gobelets pour les Professionnels (hors régie)	Vente à 1 € et reversement à la CDC

3 **TARIFS DU MARCHÉ A COMPTER DE 2025**

Des exposants seront accueillis afin d'alimenter le marché du terroir (restaurateurs et exposants). Ils pourront participer uniquement sous trois formats :

- 1 journée (uniquement à la Roche d'Oëtre)
- 2 journées (uniquement à Pont-d'Ouilly - Village Gourmand Parc)
- 2 journées (uniquement à Pont-d'Ouilly - Village Gourmand Stade)
- 3 journées (Roche d'Oëtre + Pont-d'Ouilly – Village Gourmand Parc Public)
- 3 journées (Roche d'Oëtre + Pont-d'Ouilly – Village Gourmand Stade)

Les prix proposés à compter de cette édition 2025 seraient les suivants :

Artisans/Producteurs	
Durées	Tarifs
Roche d'Oëtre – Une journée	50 €
Pont-d'Ouilly – Deux jours	90 €
Roche d'Oëtre + Pont-d'Ouilly – Forfait trois jours	120 €
Restauration	
Durées	Tarifs
Roche d'Oëtre – Une journée	100 €
Pont-d'Ouilly – Deux jours - Village Gourmand Parc Public	180 €
Pont-d'Ouilly – Deux jours - Village Gourmand Stade	240 €
Roche d'Oëtre + Pont-d'Ouilly – Village Gourmand Parc Public Forfait trois jours	240 €
Roche d'Oëtre + Pont-d'Ouilly – Village Gourmand Stade-Forfait trois jours	300 €

Monsieur LEMERCIER s'interroge sur la participation de Flers Agglo dans les dépenses. Monsieur MAUNOURY relève alors que la Ville de Falaise n'apparaît pas malgré la contribution apportée. Madame COURTOIS répond que les contributions apportées sont de natures différentes car contrairement à la Ville de Falaise, Flers Agglo prend en charge directement certaines factures comme le paiement d'artistes ou encore la location de matériel.

Le Conseil communautaire,

- Vu la délibération n°24 /2017 du 23 février 2017 déclarant d'intérêt communautaire la manifestation Café show devenue les Extraverties ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant les activités qui seront proposées et la nécessité d'en fixer les tarifs ;
- Considérant les différents tarifs proposés pour la billetterie, les produits, le marché ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

➤ **APPROUVE**

- le budget prévisionnel 2025 des EXTRAVERTIES tel que défini supra ;
- les tarifs de billetterie et produits des ExtraVerties ainsi que les tarifs du marché, à compter de l'édition 2025 tels que définis ci-dessus ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- solliciter toutes les subventions qui peuvent être obtenues auprès des différents partenaires susceptibles d'intervenir dans ce genre d'opérations ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **S'ENGAGE** à :

- Imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2025 ;
- Affecter les recettes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

URBANISME - PLU DE FALAISE - APPROBATION MODIFICATION N°3

Monsieur le Président rapporte que la commune de FALAISE a approuvé son PLU le 13 décembre 2010. Le PLU a ensuite connu les évolutions suivantes :

- Modification n°1 et révision simplifiée n°1, approuvées le 3 septembre 2012 ;
- Modification n°2 approuvée le 14 octobre 2013 ;
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 19 avril 2018 ;
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 septembre 2022.

Les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme de FALAISE approuvé en 2010 ne répondent peu ou plus aux enjeux actuels de la mutation et/ou du réinvestissement urbain des zones d'activités économiques, c'est pourquoi le PLU de FALAISE doit être modifié.

La modification simplifiée n°3 du PLU de FALAISE doit permettre notamment :

- L'ajustement du règlement écrit de la zone UE (espaces à vocation économiques) ;
- La mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique ;
- La mise à jour des annexes informatives.

Par décision en date du 9 septembre 2024, la Communauté de communes du Pays de Falaise a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, et les a portés à la connaissance du public 8 jours avant le début de la mise à disposition (publication dans un journal diffusé dans le département), à la mairie de Falaise et au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

Un dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Falaise et un registre, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, a été mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise. Par ailleurs, le dossier de modification simplifiée était consultable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise et le public pouvait adresser ses observations par mail, à l'adresse indiquée sur les avis de mise à disposition et destinée spécifiquement à recevoir ces observations.

Les personnes publiques associées (PPA) ont reçu le dossier de modification simplifiée.

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée s'est tenue du lundi 18 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024 inclus. 2 remarques ont été déposées, soit par mail, soit dans le registre dédié.

Les demandes ou remarques formulées par les communes, les PPA ou le public pouvant relever de la présente procédure ont été prises en compte et le projet de modification simplifiée du PLU de Falaise sera ajusté pour intégrer ces nouvelles évolutions.

Un bilan de la mise à disposition sera annexé à la délibération. Il précise les remarques formulées et les réponses apportées par la collectivité à chaque remarque.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera également tenue à la disposition du public (siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise et dans toutes les mairies de l'intercommunalité). Le dossier sera consultable au format papier au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise et au format numérique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts communautaires,
- Vu le PLU de la commune de Falaise approuvé le 13 décembre 2010 et les modifications et révisions approuvées par le conseil municipal de Falaise puis le Conseil communautaire ;
- Vu la décision n° 2024-34 du 9 septembre 2024 du Président définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;
- Vu la procédure de modification simplifiée conduite ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** la modification simplifiée n°3 du PLU de FALAISE ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la délibération ;
- **CHARGE** le Président à effectuer toutes les démarches relatives à la publication et la mise à disposition du public.

CADRE DE VIE – MOBILITÉS - CONVENTION AVEC PONT D'OUILLY LOISIRS CONCERNANT UN VÉHICULE EN AUTOPARTAGE ET FIXATION DES TARIFS

Madame GRENIER rapporte que soucieuse de développer des solutions de mobilités aux habitants du Pays de Falaise, la Communauté de communes du Pays de Falaise a développé un service de location de véhicules en autopartage. L'objectif est de permettre aux habitants de bénéficier d'une location, à tarif solidaire et pour des besoins ponctuels. Elle a ainsi notamment acheté un véhicule sans permis (Citroën AMI).

Considérant que ce véhicule sans permis serait plus utile sur l'ouest du territoire communautaire, compte tenu de la mobilité restreinte de la population dans ce secteur rural, il apparaît indispensable de confier la gestion de service à une association ancrée sur le territoire de Pont d'Ouille pour assurer une souplesse dans la gestion (présence, réactivité) et surtout permettre un départ depuis la commune de Pont d'Ouille.

C'est pourquoi, il est proposé de conventionner avec Pont d'Ouille Loisirs pour définir les modalités de gestion de ce service. Ainsi, la CdC fournirait le véhicule sans permis et prendrait en charge les coûts liés à ce service ; l'association se verrait confier la gestion du service (informations, contrat de location, ...).

Le Conseil communautaire,

- Vu la compétence mobilité de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant l'intérêt de développer le service autopartage dans l'Ouest du territoire et de mettre à disposition un véhicule électrique sans permis ;
- Considérant l'intérêt de confier la gestion de ce service à l'association Pont d'Ouille Loisirs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** la gestion du véhicule sans permis par l'association Pont d'Ouille Loisirs afin d'étendre le service de mobilité à destination des habitants ;
- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs de location et de gestion :
 - Forfait de gestion : 100 €/mois ;
 - Tarif location du véhicule : 4 €/jour ;
 - Pénalité : 8 € par jour supplémentaire entamé jusqu'au retour du véhicule, en cas non-restitution à la date prévue ;
 - Caution : 50 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention de gestion avec Pont d'Ouille Loisirs ainsi que tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Intercommunal de Sauvegarde

Monsieur le Président informe qu'il adressera prochainement aux Maires un courrier concernant le Plan intercommunal de Sauvegarde que la Communauté de communes va élaborer. En effet, dans la mesure où sur son territoire au moins une commune-membre est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, la CdC doit en réaliser un également. L'objectif est entre autres de mutualiser les moyens des communes membres pour faire face aux risques.

Toutes les communes seront donc associées.

Il précise que les communes disposant déjà de plan, ont été conviées par la Préfecture à une première réunion en présence de la Communauté de communes, le lundi 24 mars prochain.

Prochain conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025 (notamment vote des taux de fiscalité, budgets et subventions aux associations).

Visite du SENAT et Notre Dame de Paris

Madame GRENIER propose aux élus qui souhaitent visiter le SENAT et Notre Dame de Paris de s'organiser collectivement pour le déplacement.

Millénaire de Caen

Madame GRENIER informe les élus que Monsieur MORIN, Président de Région, souhaite que des évènements aient lieu dans le Pays de Falaise à l'occasion du Millénaire de Caen.

Chenil communautaire

Monsieur BISSON demande si le Chenil communautaire va rouvrir. Monsieur MAUNOURY informe que les cages présentes actuellement ne sont plus du tout aux normes en terme de surface, d'hygiène et qu'un travail est en cours avec la Communauté de communes sur ce sujet. Monsieur le Président complète ces

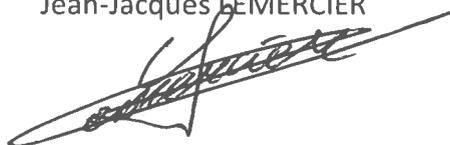
propos en indiquant qu'au-delà des normes, il faut aussi trouver un agent volontaire et disponible pour s'occuper du chenil.

Terrain déchèterie

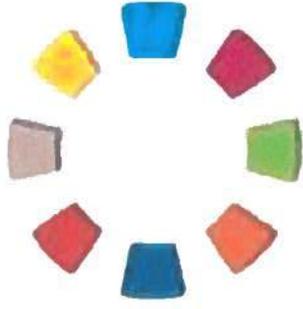
Mr BINET demande ce qu'advientra le terrain acquis pour la nouvelle déchèterie dans la mesure où cet équipement ne verra pas le jour. Il trouve regrettable que ce terrain ait changé de nature pour rien. Monsieur le Président répond qu'il y a un exploitant sur cette parcelle jusqu'en 2027 et que la Collectivité devra se positionner à ce moment-là. En ce qui concerne, le changement de nature, Monsieur le Président répond que ce n'est pas le cas dans la mesure où la procédure n'est pas allée jusqu'au bout.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques LEMERCIER



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



PAYS
DE
FALAISE
NORMANDIE

Conseil communautaire du 20 février 2025

Préambule

Le président doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires pour 2025 . Ce document permet un libre échange autour des orientations envisagées.

Ce rapport s'articule autour des points suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements (recettes et dépenses) ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail ;

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Sommaire

- 1/ Contexte général : situation économique et sociale
 - Contexte macro-économique
 - Loi de finances 2025

- 2 / Situation et orientations budgétaires de la collectivité
 - Section de fonctionnement
 - A - Recettes
 - 1- Fiscalité
 - 2- Concours de l'État
 - 3- Autres recettes (produits des services...)
 - B - Dépenses
 - 1- Dépenses de personnel
 - 2- Subventions
 - 3- Autres dépenses à prévoir
 - Section d'investissement
 - 1- Dette
 - 2- Programmation des investissements

- 3 / Évolutions prévisionnelles

1/Contexte général : situation économique et sociale

• CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Après une année très agitée sur le plan politique, en France comme à l'international, il est temps de faire une rétrospective sur les conséquences macroéconomiques et surtout, de dresser les perspectives pour les mois à venir.

* Source La Banque Postale et l'ADCF

Bilan macroéconomique 2024

Il y a plusieurs éléments à regarder sur l'année 2024 :

- Le ralentissement très marqué de l'inflation dans tous les pays occidentaux, celle-ci est revenue autour de 2 % que ce soit aux États-Unis ou en Europe. C'est un facteur qui a permis aux banques centrales d'adopter une stratégie monétaire plus accommodante depuis la fin du printemps 2024.
- La croissance globale a été assez hétérogène : très forte en Chine, très forte aux États-Unis, beaucoup plus modeste en Europe avec une récession en Allemagne et une situation française qui a été un petit peu chaotique : tirée vers le haut au moment des Jeux Olympiques, mais la fin d'année est beaucoup plus complexe. Sur le plan géopolitique, on a vu tout au long de l'année 2024 des tensions très marquées entre la Chine et les États-Unis, notamment sur les questions de transfert technologique.
- La température du globe a dépassé les recommandations du GIEC. Cette situation aura des répercussions sur les transitions climatiques et les investissements à engager.

Perspectives économiques pour 2025

- L'année va être marquée par l'arrivée de Donald Trump. Il a un programme assez fort sur le plan économique avec notamment la mise en place de tarifs douaniers plus élevés compris entre 10 et 20 % voir plus sur certains produits.
- Les entreprises vont être pénalisées, qu'elles soient établies en Chine ou en Europe, et cette situation pourrait conduire à un frein pour l'activité économique en dehors des États-Unis, mais également pour les entreprises américaines et impacter les ménages américains avec une hausse du taux de l'inflation.
- L'autre élément clé sur le plan conjoncturel, c'est de voir comment la situation va également évoluer en Europe. On espère que l'inflation va ralentir afin de favoriser la consommation. Dans ce contexte de transition, il s'avère difficile de faire des prévisions.

Défi économique en 2025

- Depuis la pandémie on voit que tous les pays souhaitent être plus autonomes dans leur développement. La notion de politique industrielle apparaît à nouveau comme un objectif politique.
- L'année 2025 pourrait accentuer ce phénomène : la Chine semble se lancer dans une politique budgétaire de recentrage de sa croissance ; Les Etats Unis développe une stratégie de renforcement de barrière tarifaire, et en Europe, on peut prédire également une politique budgétaire visant à une certaine croissance.
- Autre conséquence majeure à prévoir sur le secteur bancaire et financier : la Fed et la BCE, pourraient avoir des dynamiques qui ne seraient plus aussi cohérentes que par le passé, chacune suivant le cycle et les contraintes locales.
- Nous pouvons aussi prévoir des tensions sur les matières premières.
- L'année 2025 s'annonce donc plus complexe et plus difficile

La situation en France

- Jusqu'au 30 septembre 2024, la croissance du PIB de la France n'est « pas si mauvaise ». Elle est notamment portée par le commerce extérieur qui devrait être relayée par la consommation, avec l'hypothèse d'une amélioration du pouvoir d'achat des ménages grâce à une stabilisation de l'inflation qui pourrait relancer la confiance des ménages ;
- Néanmoins la dynamique s'essouffle, particulièrement dans le secteur industriel, comme ailleurs en Europe. La France résiste malgré tout grâce à son secteur tertiaire développé.
- Le marché du travail en France s'est très bien porté sur les trois dernières années, mais on constate un fort ralentissement du nombre d'emplois net créés en 2024 (90 000), par rapport à 2022 (444 000) et 2023 (262 000) ;
- L'investissement devrait rester faible, avec des risques croissants liés aux incertitudes politiques et fiscales (guerre commerciale entre la Chine, l'Europe, les Etats-Unis) ;
- En France, du fait de l'instabilité politique, il y a peu de visibilité économique et fiscale
- Dès lors, les ajustements budgétaires nécessaires à intervenir vont amputer l'investissement public, notamment celui des collectivités territoriales ;

- Le PIB est fortement impacté par les dépenses de santé et les retraites qui vont continuer à augmenter.
- Suite à la baisse des taux directeurs de la BCE, la baisse de taux d'intérêts devrait se poursuivre en 2025;
- Sur le marché de l'immobilier, les prix sont en baisse, alors que le nombre de prêts est à nouveau à la hausse. Le marché frémit aussi à nouveau et pourrait être soutenu par l'extension du prêt à taux zéro (PTZ). Le nombre de mise en vente reste toutefois inférieur à la moyenne historique.
- La France connaît depuis de nombreuses années une trajectoire constante d'augmentation de la dette publique. La stabilisation voire la réduction du déficit public sera un défi pour le gouvernement et ce en vertu des engagements pris avec l'Europe pour ramener le déficit le plus près possible de 5% du PIB dans un premier temps
- Des pistes de hausses d'impôts sont débattues ainsi que des réductions de dépenses

1,1 %
du PIB

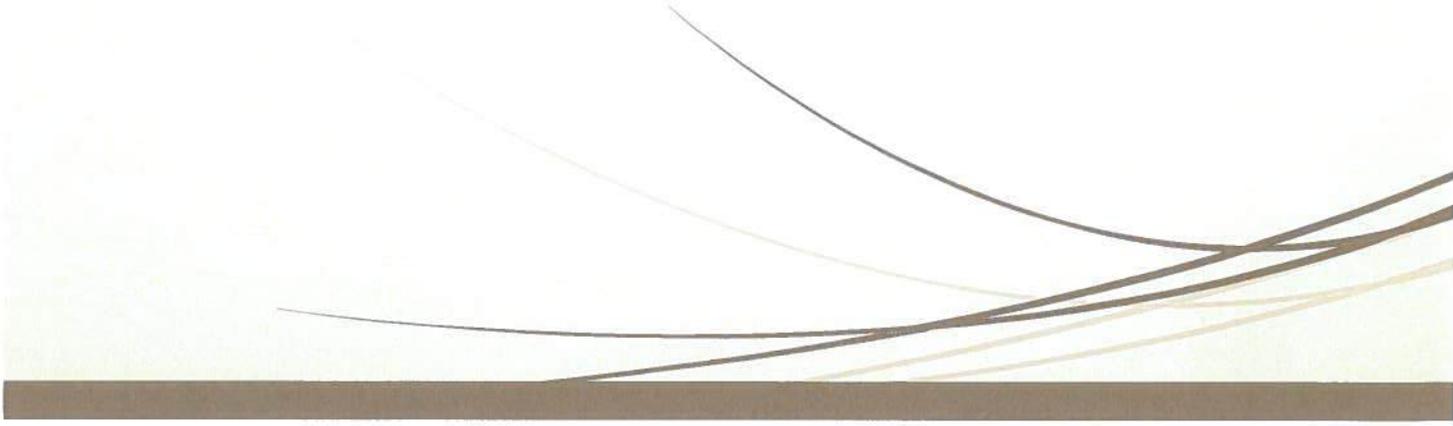
Croissance du
PIB en 2024

7,4 %

Taux du chômage

112,9%

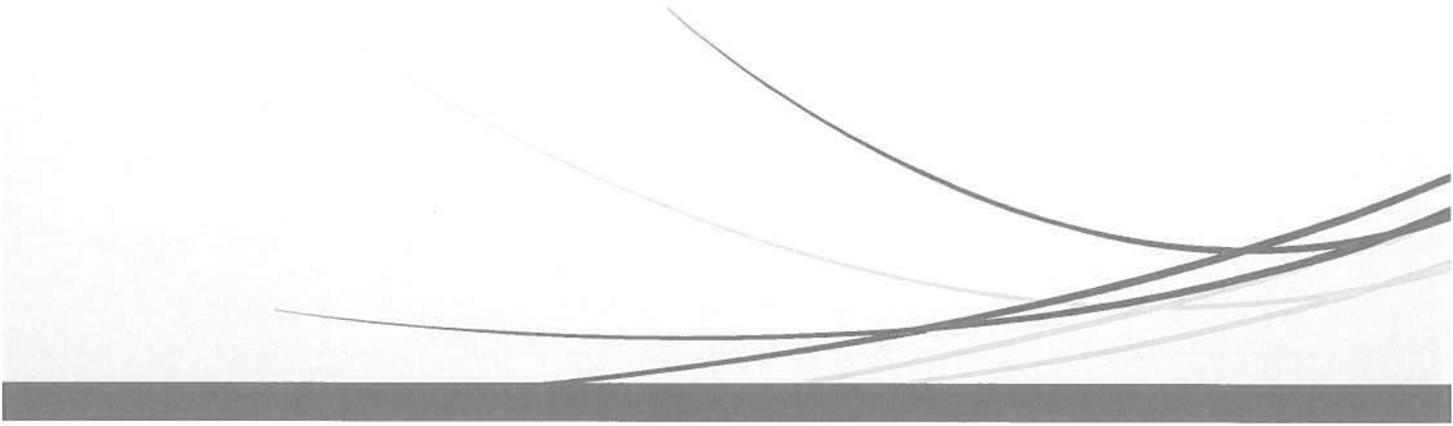
Dette publique du
PIB en 2024



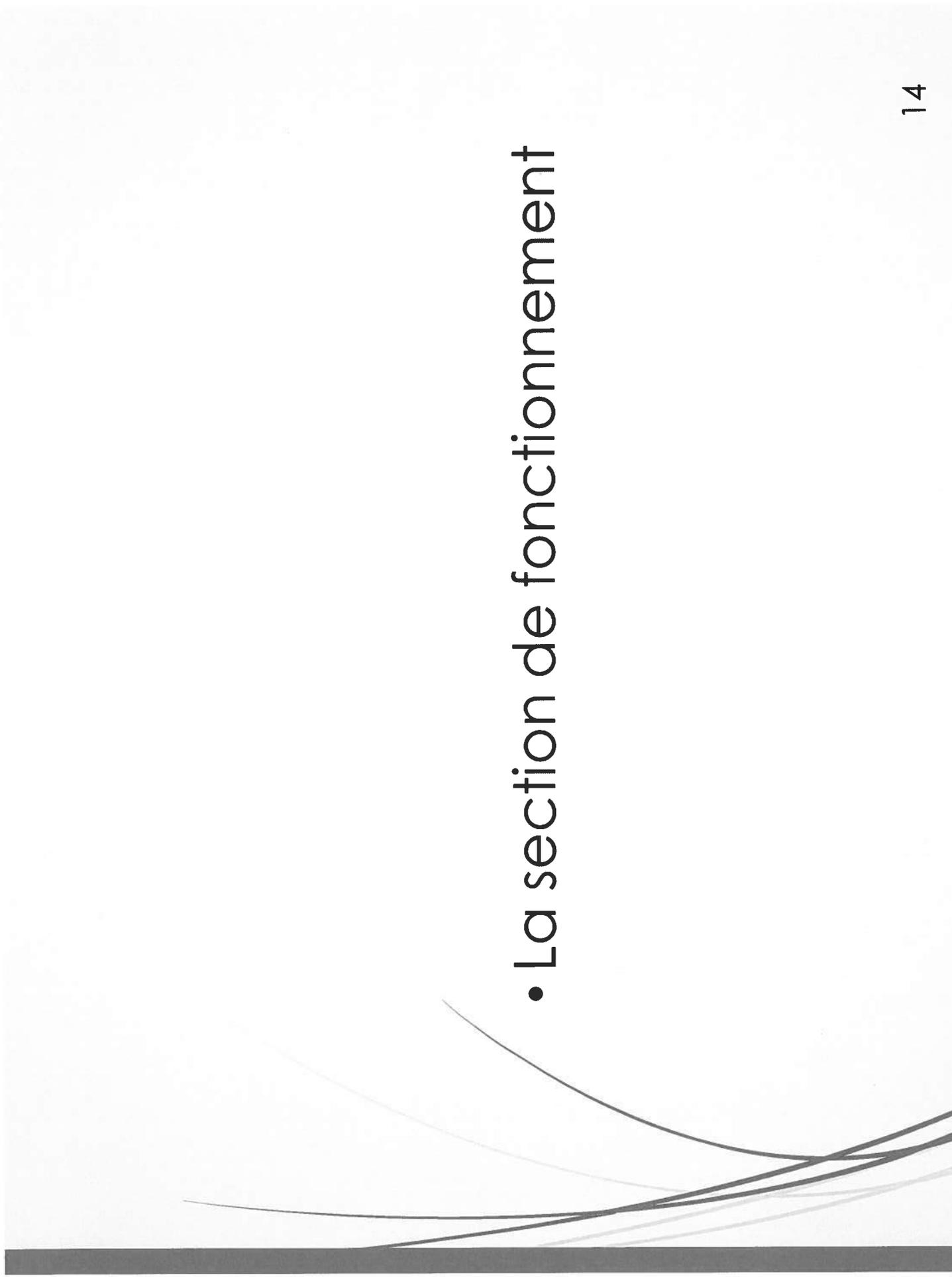
- **Loi de finances 2025 :**

• Loi de finances pour 2025 : principales mesures

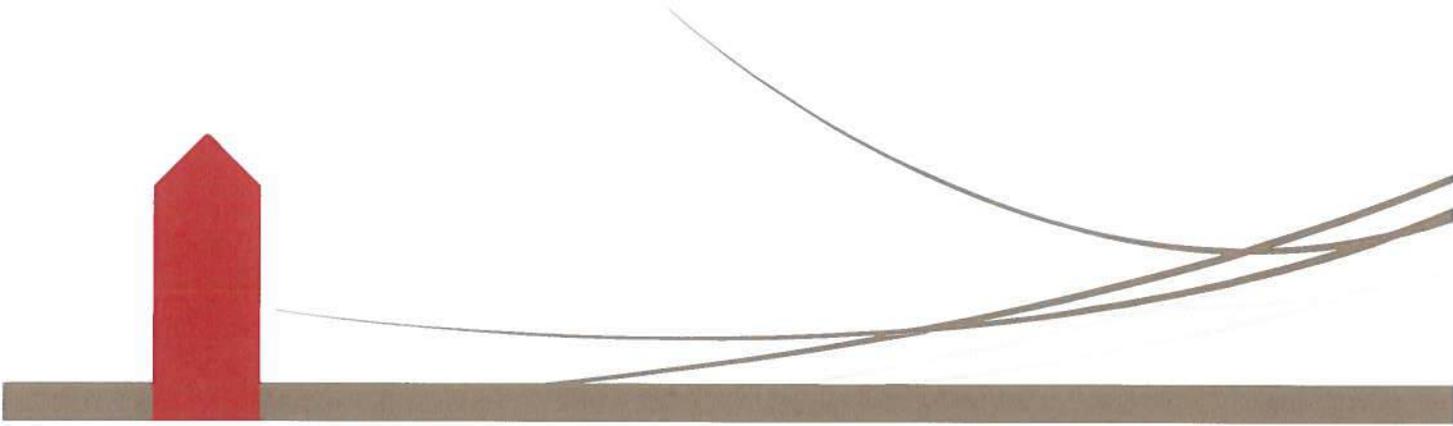
- **Une hausse de la DGF de 149,6 M€**
- **La baisse de 150 M€ des crédits** concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
- **Les crédits de la DETR** entérinés (1,046 Md€)
- **La baisse sur la DSIL** à hauteur de 145 M€
- **Une augmentation de la dotation aménités rurales de 10 M€**
- Le maintien de la **suppression de la modulation des conditions d’attribution du FCTVA**,
- La **stabilisation en valeur des fractions de TVA** affectées aux collectivités locales
- Le **remplacement du « fonds de réserve »** par un dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités (« Dilico »), ,
- Effort des collectivités à la maîtrise des finances publiques est ramené de **5 Md€ à 2,2 Md€**.



2 / Situation et orientations budgétaires de la collectivité en 2025



- La section de fonctionnement

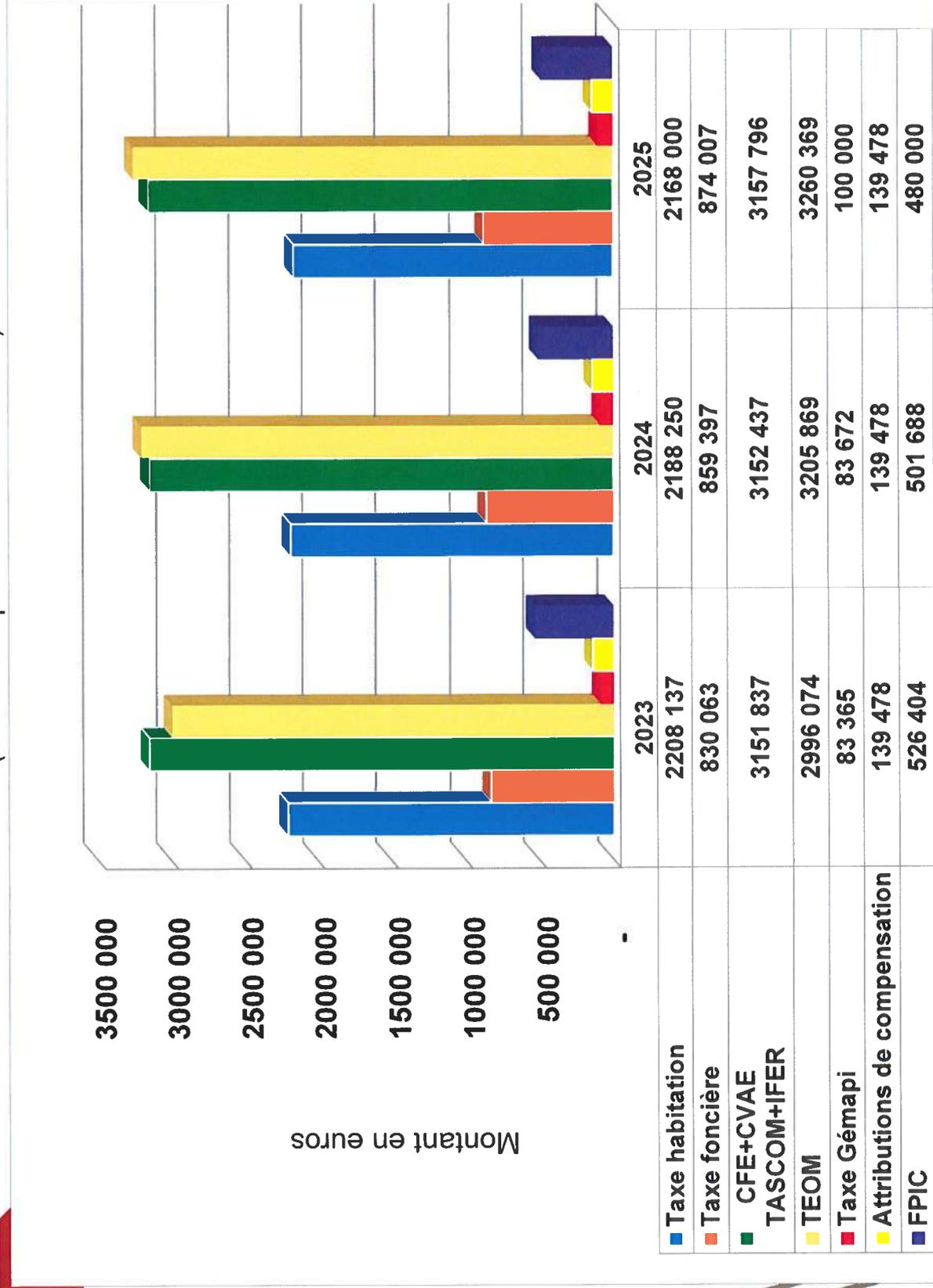


▶ A – LES RECETTES

1- La fiscalité

Evolution de la fiscalité 2023 et 2024 et prévisionnel 2025

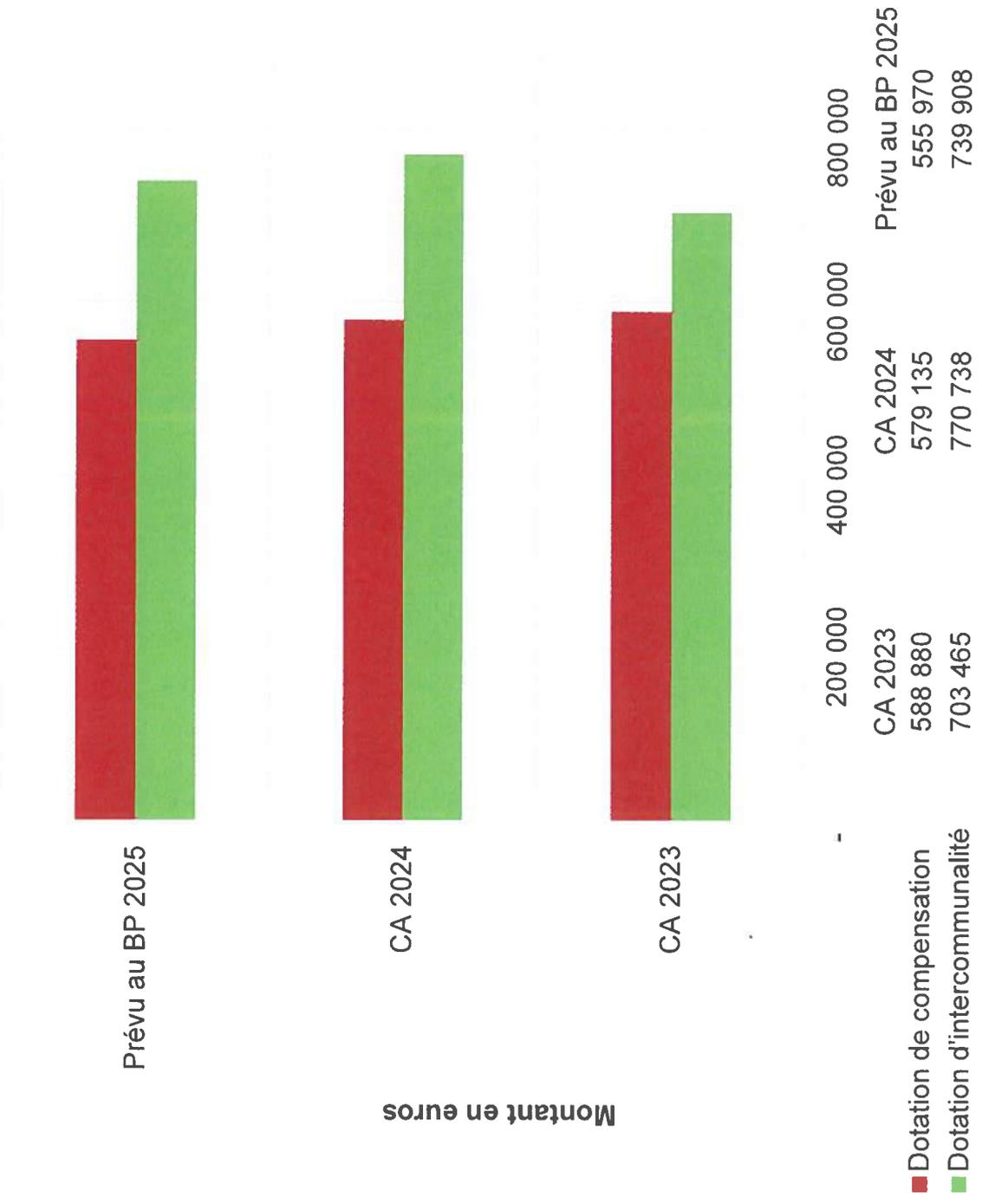
(avec compensations fiscales)



2- Concours de l'Etat

➤ Diminution prévue de - 54 k €
par rapport à l'exercice 2024

Evolution des dotations de 2023 à 2024 et prévision 2025



3 - Autres recettes de fonctionnement

Nouveautés dans la section de fonctionnement en 2025 par rapport à 2024		
Compétences exercées	Recettes	
	en +	en -
Urbanisme		
Facturation service droit des sols		20 000
Culture	en +	en -
CD 14 - étude stratégique école de musique		12 000
CD 14 - Terra Migra		8 000
Divers	en +	en -
Contrat Objectif territorial		30 000
CD 14 - circuits trail et VTT		27 000
Total	-	97 000

Les subventions et participations devraient diminuer de 97 k€ en 2025

B/ Les dépenses

1- Les dépenses de personnel et l'organisation des ressources humaines

1- 1. LES DEPENSES DE PERSONNEL

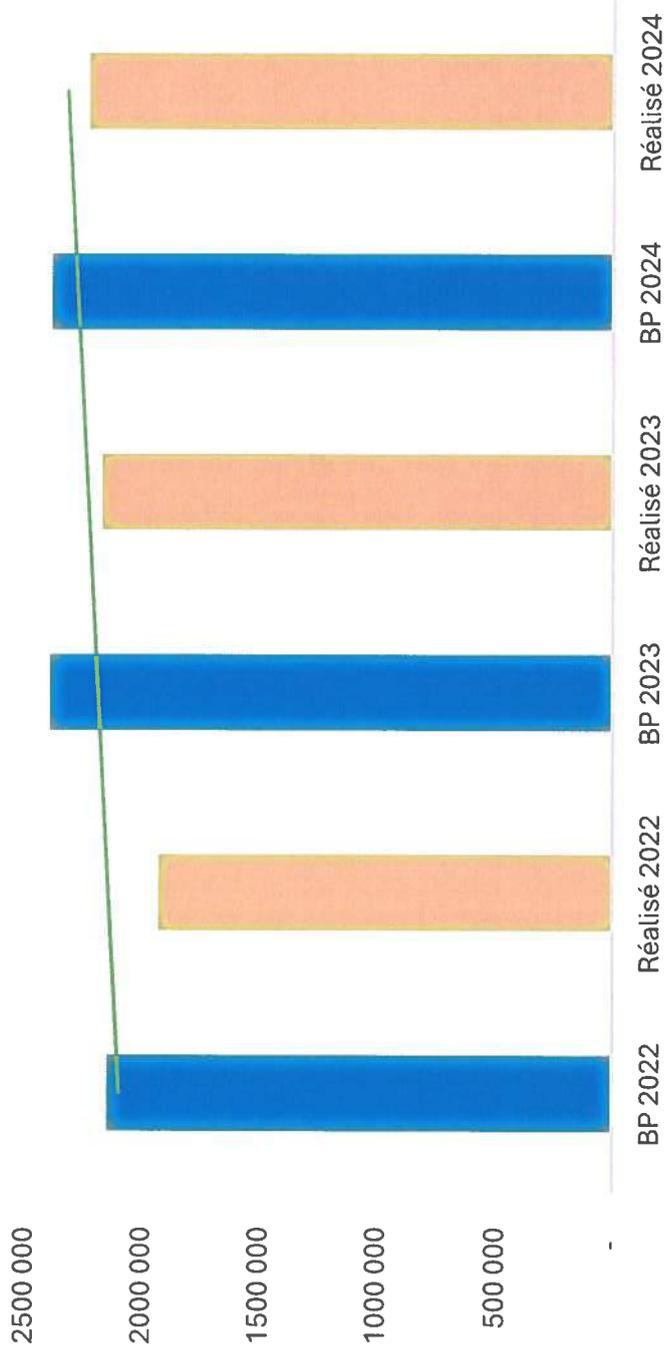
Pour l'année 2024, le coût réel de la masse salariale s'élève à 3 297 913,01 € en charges de personnel (012), soit une augmentation contenue à 4.2 % par rapport à l'année 2023.

Les atténuations de charges s'élèvent à 1 063 874,50 € : remboursements (013) – mise à disposition de personnel facturée soit à la collectivité de rattachement, soit aux autres communes membres ou autres organismes (70), soit par des dotations et subventions sur les coûts de personnel (74).

Pour mémoire, les inscriptions au BP 2024 étaient de 3 405 000,00 € en charges de personnel (012) – 1 014 600 € en atténuations de charges.

Il est à noter au cours de l'année 2024 la mise en œuvre de mesures gouvernementales : relèvement du minimum de traitement de la fonction publique ainsi que du salaire minimum de croissance (1 766,92 au 1/1/2024), attribution de 5 points d'indice à tous les agents, attribution de la prime de pouvoir d'achat aux 61 agents éligibles.

CHARGES REELLES DE PERSONNEL



Comme habituellement, la masse salariale évolue en fonction des avancements d'échelon (26 agents concernés en 2024), des avancements de grade (5 agents), d'une intégration directe (catégorie C), des titularisations (4 agents) et, enfin, de la promotion interne (un seul dossier de promotion interne a été retenu par le CDG14 en 2024 en catégorie B).

A. Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire est constitué pour les agents communautaires de la part IFSE du RIFSEEP, de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et du CIA (facultatif).

B. Les heures complémentaires et supplémentaires

La charte du temps de travail, fixé annuellement à 1 607 heures effectives (hors statut particulier à l'école de musique) permet d'ajuster au mieux les horaires des agents, d'absorber les pics d'activité et ainsi d'éviter le paiement d'heures supplémentaires.

Néanmoins, du fait de l'absentéisme de certains agents, il a été nécessaire de pourvoir au remplacement de ceux-ci en dernière minute permettant ainsi d'assurer la continuité du service public.

En 2024, la Communauté de communes a payé 9 532,92 € au titre des heures supplémentaires et complémentaires, justifiées par la nécessité d'effectuer des remplacements en interne ou de participer à des événements les week-ends et jours fériés, dans les services suivants : agents des services supports, office de tourisme, déchets ménagers, médiathèque.

1-2. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les effectifs permanents au 31/12/2024 : 80 agents (idem en 2023) représentant 66 ETP, qui sont affectés comme suit :

A. Effectifs

- 53 agents titulaires et stagiaires
- 6 agents en CDI
- 21 agents en CDD
- non permanents : 1 apprentie et 1 agent pour assurer le remplacement d'agents en arrêts maladie ordinaire ou en congé maternité.

Les recrutements : 3 procédures de recrutement ont été lancées au cours de l'année 2024 pour pallier la vacance de 3 postes (adjoint du patrimoine, assistant communication, assistant comptable).

En ce qui concerne l'emploi des personnes en situation de handicap, avec un taux d'emploi de 6,25 %, la communauté de communes respecte ses obligations légales et n'est pas contrainte de verser une contribution au fond pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP).

B. Mises à disposition de personnel

Plusieurs agents sont mis à disposition d'autres collectivités :

- 2 au profit de la ville de Falaise (ingénierie et forum)
- 1 au profit des villes de Falaise et Potigny (petites villes de demain)
- 1 au profit de l'office de tourisme
- 1 au profit du prestataire privé chargé du ramassage des ordures ménagères
- 1 au profit de l'ADMR
- 1 au profit de l'association Chorège (7 h semaine)

L'ensemble des huit postes précités ainsi que le remboursement au budget principal des postes liés aux OM, assainissement et économie s'élève à 775 760 €.

1- 3. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

A. Le temps de travail

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur de cycles qui peuvent varier en fonction de chaque service ou selon la nature des fonctions exercées.

La Communauté de Communes du Pays de Falaise compte 4 régimes de travail :

- le régime de base 35 heures hebdomadaires
- le cycle hebdomadaire supérieur à 35 heures (postes d'encadrement et de conception)
- le cycle annualisé pour les agents travaillant en saison ou selon les rythmes scolaires
- les cycles spécifiques concernent les enseignants de l'école de musique ainsi que les agents de la médiathèque

B. Le télétravail

La mise en place effective a eu lieu en 2021.

En 2024, 36 agents ont sollicité et eu l'autorisation d'effectuer une partie de leurs missions en télétravail.

C. Les arrêts de travail

En 2024, 950 jours d'arrêt pour maladie ordinaire (hors longue maladie, accident de service, maternité et paternité) ont été répertoriés et concernent 27 agents dont 6 agents cumulent 789 jours, soit une moyenne de 7 jours pour les 21 agents restants.

1 agent a été concerné par un congé de maternité.

1-4. PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

A. Le Comité National d'Action Sociale

La Communauté de communes adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour ce qui concerne sa politique d'action sociale.

La cotisation 2024 s'élève à 18 700 €.



Les prestations accordées aux agents s'élevant à un total de 17 830 € dont 9 700 € au titre des aides individuelles (événements familiaux ou professionnels, aide pour les enfants).

B. Les tickets restaurant

10 251 titres restaurant ont été distribués aux agents en 2024, pour un montant de 51 255 € (financés à 50 % par la collectivité, 50 % par les agents).

En moyenne, 65 agents ont bénéficié des titres restaurant.

C. La prévoyance

Depuis 2019, la communauté de communes propose une participation à un contrat de prévoyance au profit de ses agents. 30 agents ont ainsi bénéficié d'une participation de 15 € mensuels en 2024.

1-5. LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Le Comité social territorial a été mis en place début 2023. 2 réunions ont eu lieu au cours de l'année 2024.

1-6. LES ORIENTATIONS POUR 2025

Ce budget primitif 2025 est préparé en fonction des évolutions connues à ce jour :

- évolution du smic en novembre 2024
- effet pérenne des 5 points d'indice supplémentaires appliqués en 2024
- une augmentation des charges patronales : URSSAF (+1%)
- une hausse de 12 points de la cotisation employeur à la CNRACL étalée sur quatre années à compter de 2025, soit 3 points pour cette année

A. Prestations d'action sociale

La communauté de communes a décidé de souscrire au contrat groupe prévoyance proposé par le CDG 14, à partir du 1er janvier 2025.

Une étude sera menée en 2025 concernant l'application d'une participation obligatoire à la mutuelle en janvier 2026.

B. Plan de formation

Priorité sera donnée à la formation SST (sauveteur secouriste au travail) au profit de tous les agents.

C. Tableau des effectifs

La transformation d'un poste d'ingénieur contractuel à temps complet est proposée dès ce conseil afin de mener la mission relative au projet de développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères (poste subventionné à hauteur de 80%).

Il sera proposé la pérennisation d'un poste d'apprenti aux ressources humaines en remplacement d'un poste qui sera vacant au 1er septembre.
Aucun nouveau poste n'est envisagé en 2025.

1-7. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- départs prévisionnels : 2 départs à la retraite sont prévus en 2025, au service RH et à la médiathèque.
- 5 dossiers seront présentés au titre de la promotion interne dans le cadre de l'évolution de carrière

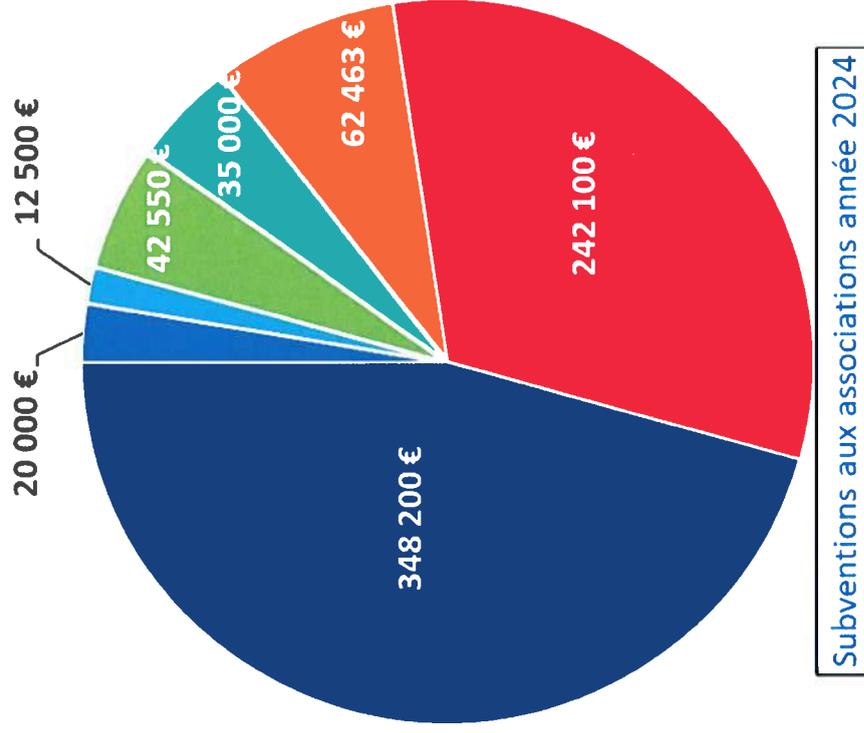
- Mise à jour régulière de l'organisation des services en fonction des modifications et des besoins de la structure
- Respecter les obligations d'emploi des travailleurs en situation de handicap
- Piloter la masse salariale en lien avec le projet de territoire, et élaborer les profils de poste en y intégrant les évolutions métiers
- Intégrer le nouveau service santé au travail avec le Centre de gestion du Calvados

1-8. RESEAU D'ECHANGE AVEC LES SECRETAIRES DE MAIRIE

Le réseau mis en place depuis 2018 a permis 2 rencontres en 2024 sur des thèmes intéressant la vie de la collectivité et des communes membres. La participation est toujours nombreuse et attentive aux présentations des différents services et projets communautaires.

Il est prévu la continuité de ces rencontres au cours de cette nouvelle année.

2 - Subventions aux organismes



- En 2024, la CDC a versé la somme de 762 813 € pour soutenir les organismes dans les domaines développés ci-dessus.
- Pour 2025, il est prévu une enveloppe à hauteur de 863 000 € maximum (avec 100 k€ en plus pour l'EPIC puisque l'excédent reporté est consommé)

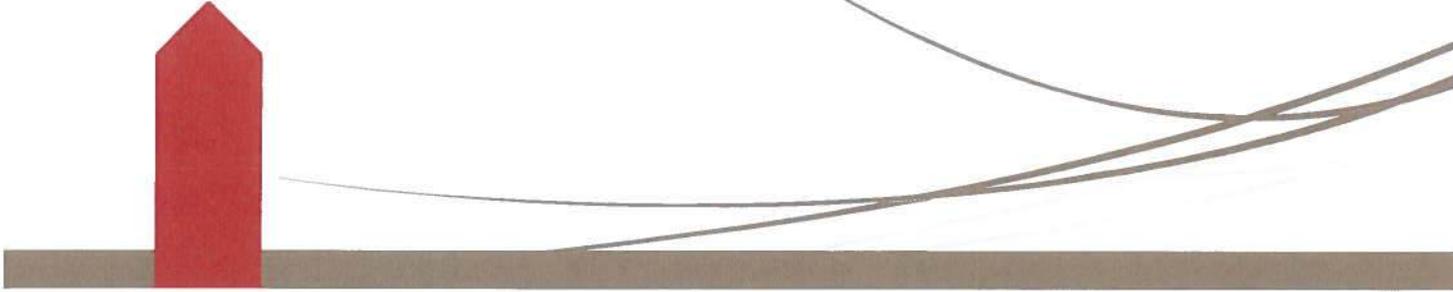
3- Autres dépenses à prévoir en 2025

Nouveautés dans la section de fonctionnement en 2025 (hors personnel) par rapport à 2024			
Compétences exercées	Dépenses		
	en +	en -	
Cadre de vie			
Prestations de Biomasse Normandie		50 000	
Culture			
Assurance dommage ouvrage pôle culturel	25 000		
Spectacle "Terra Migra"		26 000	
Etude développement stratégique "école de musique"		28 000	
Divers			
Assurances des biens	5 000		
Augmentation du contingent incendie	14 500		
Dépenses "Flamme Olympique"		8 800	
Honoraires avocat et assistance DSP	20 000		
Prévision augmentation des couts de maintenance et prestations + 5%	20 000		
Prévision augmentation des fluides + 5 %	14 500		
Sport			
Une année d'indexation de la subvention d'exploitation du centre aquatique (rattrapage deux ans en 2024)		100 000	
Tourisme			
Augmentation du soutien au budget de l'EPIC (fin de la consommation de l'excédent)	100 000		
Total	199 000	212 800	

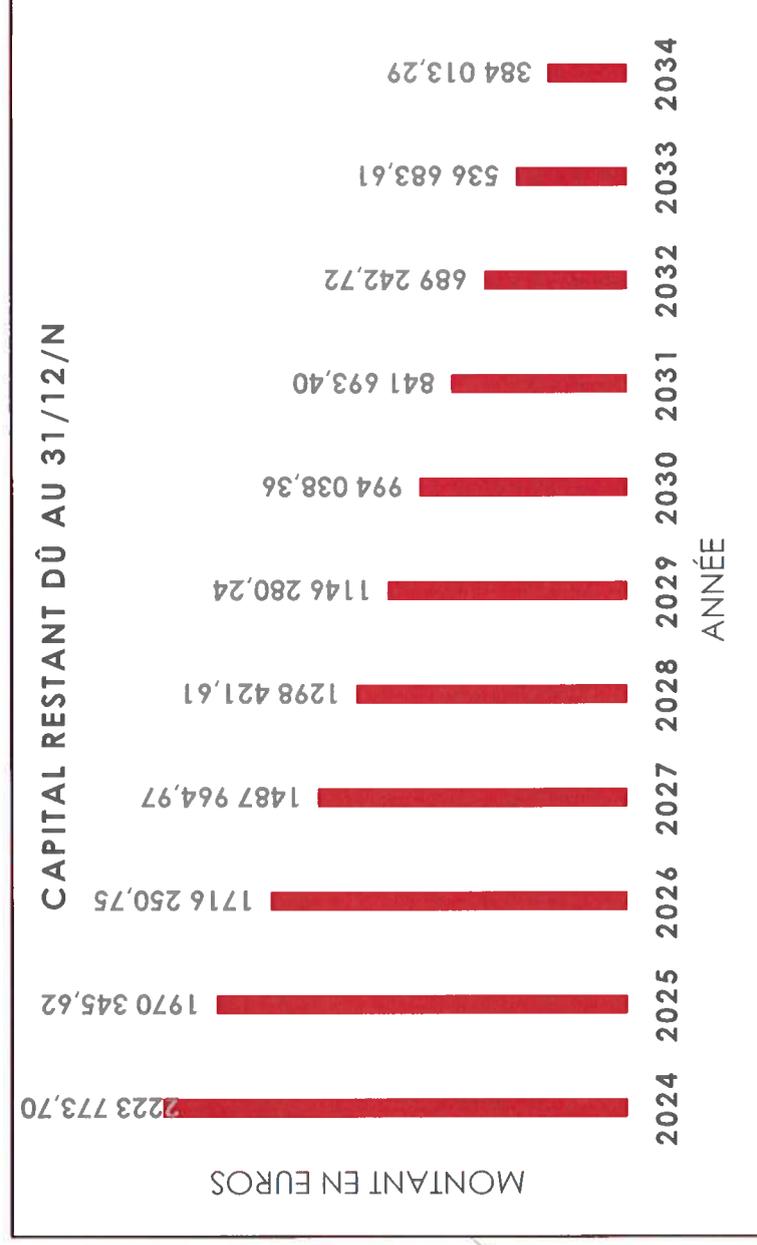
Le budget principal diminuera ses charges de fonctionnement de 14 k€ en 2025



- La section d'investissement

- 
- A decorative graphic at the bottom of the page features a solid brown horizontal bar. On the left side of this bar, there is a red arrow pointing to the right. From the tip of the arrow, a thin grey line curves upwards and to the right. Two brown lines also originate from the bar: one is a straight line sloping upwards to the right, and the other is a curve that starts below the straight line, crosses it, and then curves upwards more steeply to the right.
- 1- Dette : situation des emprunts de tous les budgets (sans nouveaux emprunts)

A- la dette du budget principal



Au 31/12/24 :

- capital restant dû : 2 223 774 €

- capital remboursé en 2024 : 252 087 €

- en-cours de la dette par habitant : 80 €

- capacité de désendettement de 2,1 années

➤ Répartition par prêteurs :

La Banque Postale : 36 %

Caisse Epargne : 32 %

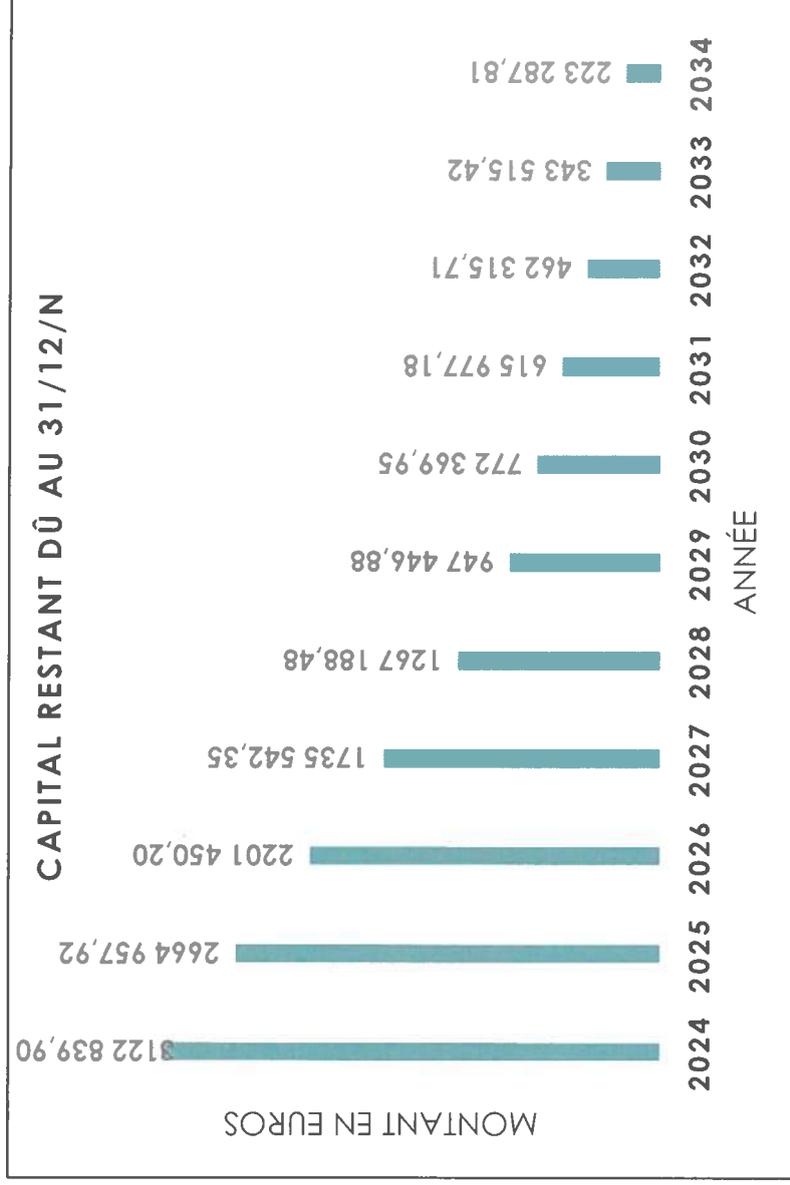
Crédit Agricole : 18 %

Autres : 14 %

B - la dette des budgets de l'activité économique

Au 31/12/24 :

- capital restant dû : 3 122 840 €
- capital remboursé en 2024 : 856 235 €



➤ Répartition par prêteurs :

Crédit Agricole : 66 %

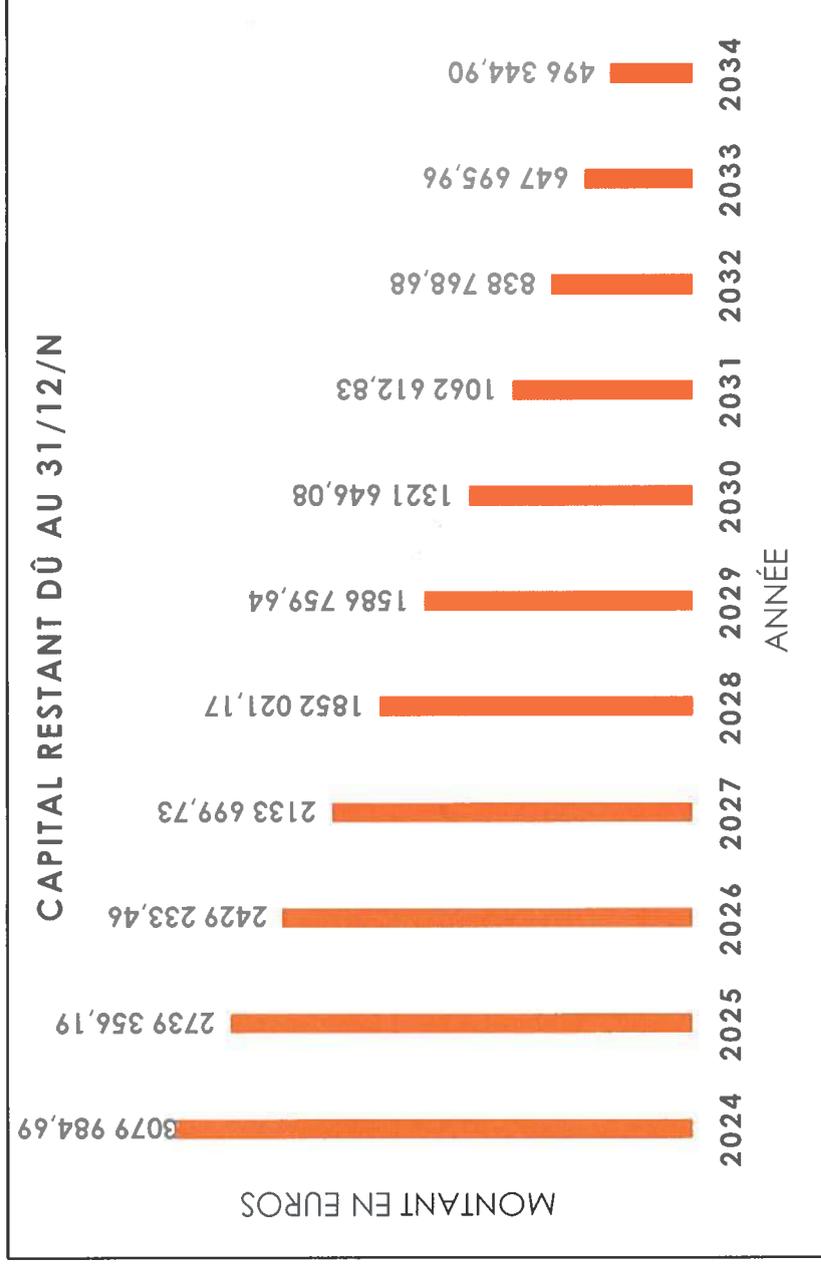
Caisse d'Epargne : 34%

➤ Sur ces budgets, l'encours de la dette fluctue en fonction des cessions immobilières. En face le stock dette, la CDC dispose d'actifs (terrains, bâtiments)

c- la dette du budget assainissement

Au 31/12/24 :

- capital restant dû : 3 079 985 €
- capital remboursé en 2024 : 424 817 €
- en-cours de la dette par habitant : 111 €
- capacité de désendettement de 4,8 années



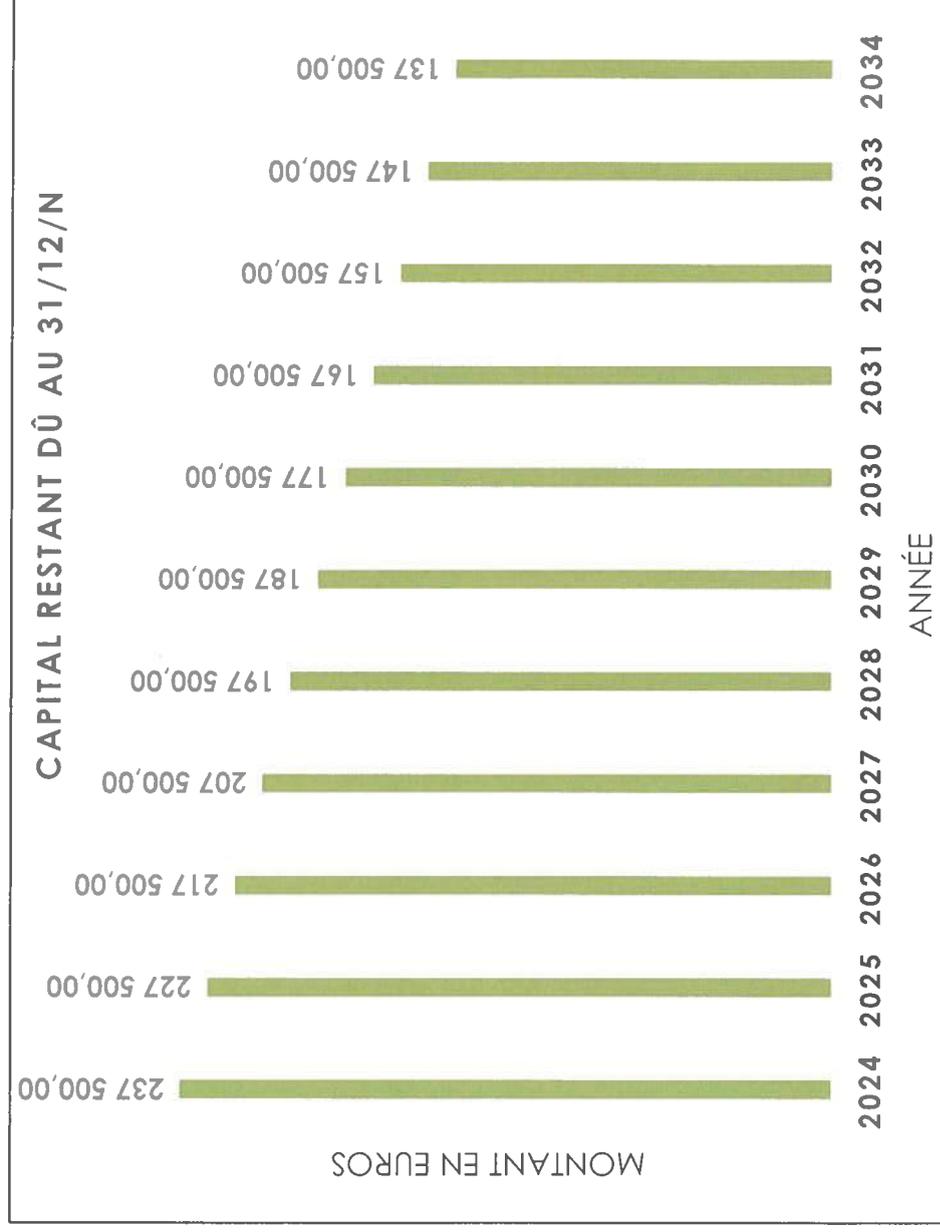
Répartition par prêteurs:

- Agence de l'Eau : 17 %
- Crédit Agricole : 10 %
- Crédit Foncier : 4 %
- Caisse d'Epargne : 54 %
- Caisse des Dépôts : 11 %
- Dexia : 4 %

d- la dette du budget « Déchets ménagers »

Au 31/12/24 :

- capital restant dû : 237 500 €
- capital remboursé en 2024 : 10 000 €
- en-cours de la dette par habitant : 9 €
- Capacité de désendettement : moins d'un an

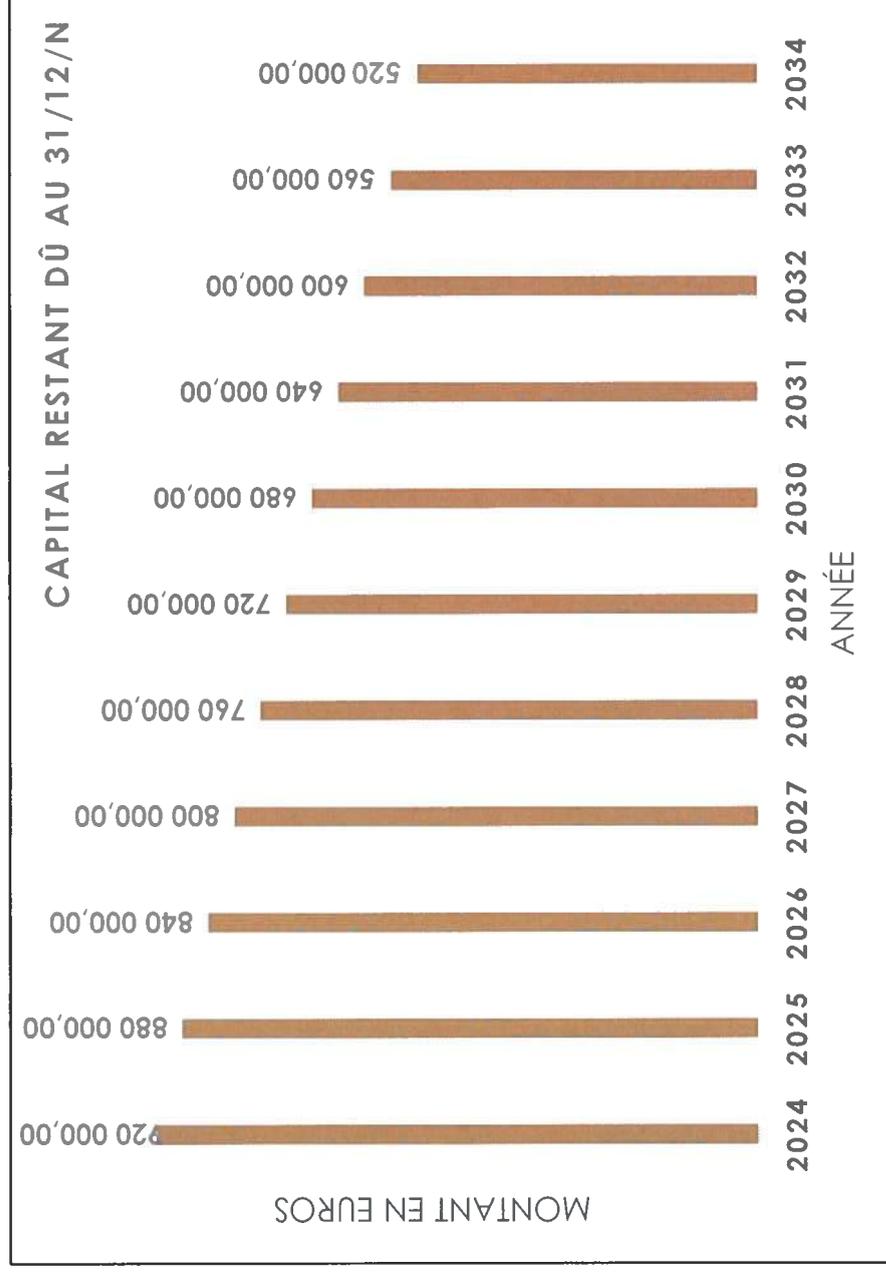


Répartition par prêteurs :
La banque postale : 100 %

e- la dette du budget « Economie Sociale et Solidaire »

Au 31/12/24 :

- capital restant dû : 920 000 €
- capital remboursé en 2024 : 40 000 €



Répartition par prêteurs:
Banque des Territoires : 100 %

- Au 31/12/24, ce budget est clôturé, les opérations comptables sont basculées vers le budget principal



2- Programmation des investissements de la collectivité

- Dans les tableaux que vous découvrirez figurent les investissements pluriannuels connus à ce jour.

A/ Programmation des investissements du budget principal – projets jusqu'en 2027

Libellé du projet	Dépenses d'investissement (montant global à l'origine = total colonnes avant 2024 à 2027)					Subventions d'investissement			Reste à charge de l'opération <small>(montant global moins subventions de avant 2024 à 2027)</small>		
	Montant global à l'origine en TTC	Avant 2024	2024 avec RAR	2025	2026	2027	Avant 2024	2024 avec RAR		2025	2026 à 2027
CADRE DE VIE											
Pôle de santé	247 382	30 292	197 090	20 000							247 382
Salle activités AAGV	93 933	50 793	43 140					53 200			40 733
Soutien OPAH	215 535		39 535	100 000	50 000	26 000					215 535
Trois RPE	13 549		4 549	3 000	3 000	3 000					13 549
CULTURE											
Pôle culturel (avec mobiliers et collection)	4 604 130		526 230	2 431 500	1 646 400			296 305	1 183 107	1 503 095	1 621 623
Médiathèques travaux bâtiments	37 415		7 415	10 000	10 000	10 000					37 415
Mobiliers médiathèques	44 608		4 608	20 000	10 000	10 000			10 000		34 608
Matériels informatiques des médiathèques	38 573		8 573	10 000	10 000	10 000					38 573
Centre chorégraphique	55 000			55 000							55 000
Instruments de musique	51 391		21 391	10 000	10 000	10 000		641	2 000		48 751
Véhicule école musique	40 000			40 000							40 000
DIVERS											
Vélos électriques	35 233		15 233	10 000	5 000	5 000		9 124			26 109
Visibilité des bâtiments	7 000			5 000	1 000	1 000					7 000
Matériel infor. + mobilier	76 190		16 190	20 000	20 000	20 000		1 096			75 094
Siège social <small>(site ex SATAM)</small>	2 775 146		73 465	366 000	1 384 143	951 538			193 000	1 167 841	1 414 306
Rénovation siège social	65 000			5 000	10 000	50 000					65 000
PPI bâtiments de la CDC	122 522		2 522	40 000	40 000	40 000					122 522

Libellé du projet	Dépenses d'investissement (montant global à l'origine = total colonnes avant 2024 à 2027)						Subventions d'investissement				Reste à charge de l'opération (montant global moins subventions de avant 2024 à 2027)	
	Montant global à l'origine en TTC	Avant 2024	2024 avec RAR	2025	2026	2027	Avant 2024	2024 avec RAR	2025	2026 à 2027		
	PCAET											
Mobilité	176 339	59 132	37 207	20 000	30 000	30 000	46 383	35 948				94 008
Filière bois bocage	138 138		77 138	61 000				11 712	39 255			87 170
	PISCINE											
Réhabilitation bassin extér	2 532 524	2 505 985	26 539				579 367	707 919				1 245 238
PPI délégataire	184 091		124 091	40 000	10 000	10 000						184 091
PPI grosse réparation	176 706		26 706	50 000	50 000	50 000						176 706
	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT											
Aux communes : dotation patrimoine et voirie	800 000		257 793	190 000	132 207	220 000						800 000
Aux associations	56 000		6 000	50 000								56 000
	TOURISME - PROMOTION DU TERRITOIRE											
Mémorial	349 596		149 596	100 000	50 000	50 000		35 887,4				313 708
Signalétique et travaux - randonnée	48 067		3 067	15 000	15 000	15 000						48 067
Aménagement trail	47 000			47 000					13 600	24 000		9 400
Normand EPIK VTT	45 120			45 120					15 040			30 080
	URBANISME											
PLUIH	321 542	239 179	42 363	20 000	20 000		238 649	9 294				73 599
Documents d'urbanisme communaux	30 000			10 000	10 000	10 000						30 000
	Autres											
Etude Barrage Pont d'Ouilly	85 164	21 727	53 437	10 000			47 880					37 284
Total général	13 512 893	2 907 109	1 763 876	3 803 620	3 516 750	1 521 538	912 279	1 161 125	1 456 002	2 694 936		7 288 551

En l'absence de données chiffrées à ce stade, le projet pôle santé du pays de Falaise n'a que peu d'inscriptions programmées

Synthèse des données et financement du PPI 2025-2027

Année	2025	2026	2027
Investissements	3 803 620	3 516 750	1 521 538
Subventions	1 456 002	3 530 312	475 769
Sous total	2 347 618	-13 562	1 045 769
FCTVA	527 635	540 437	201 037
Emprunts	1 730 000	850 000	480 000
Reste à financer	89 983	-1 403 998	364 732
En cumulé	89 983	-1 314 016	-949 284

- Le reste à charge des opérations développées dans les pages précédentes permet de mettre en évidence un solde d'autofinancement prévisionnel cumulé de - 949 k € sur la période
- Celui-ci inclut un montant de 1 269 K€ de FCTVA ainsi que la contraction de nouveaux emprunts pour 3 060 K€
- Pour le pôle culturel, nous n'aurons plus la location de l'école de musique que nous avons actuellement et nous réaliserons des économies d'énergie.

B/ Programmation des investissements des budgets « développement économique »

Libellé du projet	Montant HT opération	Réalisé 2024	Dépenses			Recettes (vente terrains et subventions)			Reste à charge de l'opération
			2025	2026	2027	2025	2026	2027	
Zones d'activités									
Zone Martinia T1 (réalisé antérieur à 2024)							364 500		
Travaux zone Martinia T2	714 120	14 120	700 000				250 000	250 000	214 120
Travaux voirie zone Expansia	320 369	20 369	200 000	100 000			47 400		272 969
Etude création zone Pont d'Ouilly	28 700	3 700	25 000						28 700
Terrains zone Ariana	98 880	16 880	82 000				42 000		56 880
ZAC Aubigny	1 306 200	476 200	200 000	500 000	130 000				1 306 200
Acquisition foncière	1 100 000		1 100 000						1 100 000
Ateliers relais									
Atelier Jardins d'Arlette	152 211	152 211							152 211
Ateliers -Ex locaux SATAM	4 158 423	37 719	839 206	1 967 907	1 313 591		503 524	1 180 744	788 155
Station épuration Hafner	100 000		100 000						100 000
Total général	7 978 903	721 199	3 246 206	2 567 907	1 443 591		957 424	1 430 744	1 038 155
									4 552 580

➤ La volonté d'aménager les zones continue en inscrivant des études et des réserves foncières pour répondre à la demande.

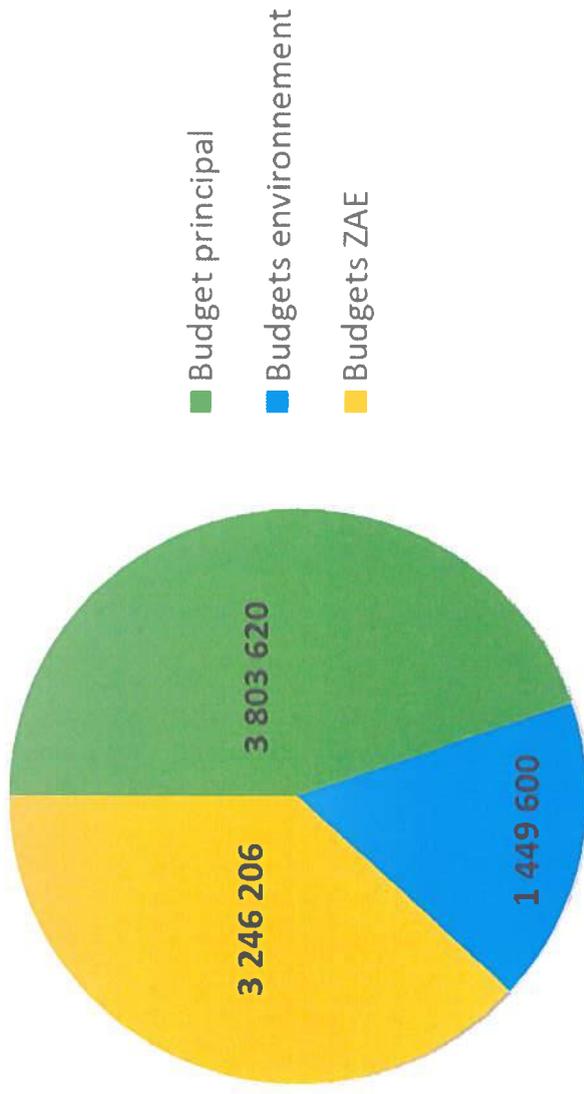
C/ Programmation des investissements des budgets « environnement »

LIBELLE DU PROJET	Montant HT de l'opération	Dépenses				Recettes			Reste à charge de l'opération
		Avant 2024	2024 avec RAR	2025	2026 et 2027	2024 avec RAR	2025	2026 et 2027	
Assainissement									
Première tranche travaux schéma directeur Falaise	1 246 600			946 600	300 000			90 000	650 020
Travaux station épuration	555 600		92 100	115 000	348 500			44 550	511 050
Schéma directeur : Potigny et Ussy	565 000		265 000		300 000	212 000		90 000	263 000
Sous-total	2 367 200	0	357 100	1 061 600	948 500	212 000		224 550	1 424 070
Déchets ménagers									
Etude déchèterie MOE	84 903	36 076	48 827	0					84 903
Travaux d'amélioration des déchetteries	748 931		43 931	205 000	500 000				748 931
Bennes de tri, containers et bacs OM	485 076		95 076	130 000	260 000				485 076
Informatique et mobilier	9 000			3 000	6 000				9 000
Camion collecte déchets verts	50 000			50 000					50 000
Sous-total	1 377 910	36 076	187 834	388 000	766 000	0	0	0	1 377 910
Total	3 745 110	36 076	544 934	1 449 600	1 714 500	212 000	506 580	224 550	2 801 980

- Des investissements à hauteur de 1 450 k€ sont à prévoir sur ces budgets en 2025
- Le budget assainissement va entrer dans une phase de réalisation d'investissements très lourde dès 2025
- Le reste à charge sera compensé par le recours à l'emprunt, les taxes et redevances

Synthèse de la programmation des investissements

Répartition des investissements 2025 par budgets



➤ C'est sur le budget « principal » qu'il y aura le plus d'investissements en 2025 avec une répartition à hauteur de 45 %, suivi par les budgets « ZAE » à 38 %, puis 17 % pour les budgets « environnement ».

3 / Evolutions prévisionnelles du budget principal

Cette projection ne tient pas compte de l'intégration des opérations de transfert du budget pôle ESS

Evolution du budget principal jusqu'en 2027

- Compte tenu des éléments connus à ce jour et présentés précédemment, vous trouverez ci-dessous une projection de l'évolution financière du budget principal jusqu'en 2027 :

Section d'investissement sans report				
	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
Total section recettes d'investissement	3 169 150	5 578 925	5 970 872	2 236 308
Dotations, fonds divers et réserves	877 581	575 174	898 517	351 879
Subventions d'investissement reçues	1 258 109	1 545 856	2 299 020	555 623
Emprunts et dettes assimilés	1 520	1 731 700	851 700	481 700
Opérations d'ordre transfert entre sections	1 031 940	1 726 195	1 921 635	847 106
Total section dépenses d'investissement	2 402 263	5 271 710	5 367 320	2 384 732
Emprunts et dettes assimilés	253 627	311 613	352 460	347 468
Immobilisations incorporelles	610 623	786 500	650 000	75 000
Subventions d'équipements versées	309 040	395 000	182 207	246 000
Immobilisations corporelles	782 048	604 120	332 000	332 000
Immobilisations en-cours	69 404	2 141 000	2 485 543	1 001 538
Opérations d'ordre transfert entre sections	377 521	1 033 477	1 365 110	382 726
Solde de la section d'investissement	766 887	307 215	603 552	-148 424

- Dans cette projection sont inclus tous les investissements développés dans le PPI avec les subventions, le FCTVA et les nouveaux emprunts à contracter

Section de fonctionnement sans report				
	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
Total section recettes de fonctionnement	11 026 010	10 288 088	10 326 381	10 354 997
Atténuations de charges	44 061	46 265	48 578	51 007
Produit des services, domaine et ventes diverses	1 068 329	1 087 984	1 134 214	1 182 624
Impôts et taxes	6 554 318	6 510 130	6 569 566	6 629 062
Dotations, subventions et participations	2 342 926	2 187 432	2 135 914	2 086 478
Autres produits de gestion courante	442 793	17 800	18 000	18 100
Produits financiers	52 459	50 000	50 000	50 000
Produits spécifiques	143 876	5 000	5 000	5 000
Opérations d'ordre transfert entre sections	377 248	383 477	365 110	332 726
Total section dépenses de fonctionnement	10 581 605	10 450 728	10 562 021	10 695 020
Charges à caractère général	1 580 904	1 553 936	1 598 187	1 634 897
Charges de personnel et frais assimilés	3 297 913	3 462 809	3 635 949	3 817 747
Atténuations de produits	1 675 788	1 638 000	1 638 000	1 638 000
Autres charges de gestion courante	2 904 206	2 617 492	2 634 707	2 661 317
Charges financières	39 706	87 296	118 542	130 954
Charges spécifiques	51 429	15 000	15 000	15 000
Opérations d'ordre transfert entre sections	1 031 658	1 076 195	921 635	797 106
Solde de la section de fonctionnement	444 405	-162 640	-235 640	-340 023

Résultats prévisionnels

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
Total du solde des deux sections	1 211 292	144 575	367 912	-488 447
Résultat reporté N-1 (inv + fonct)	813 044	2 024 336	2 168 912	2 536 824
Solde avec le résultat reporté	2 024 336	2 168 912	2 536 824	2 048 377

- Le résultat prévisionnel au 31/12/24 serait de 2 024 k€ pour être maintenu jusqu'en 2027.
- Ces résultats restent très satisfaisants et constituent le bon déroulement des projets engagés de cette mandature, sans avoir augmenté la fiscalité foncière.

Les équilibres financiers par année

Indicateurs de gestion sur la période					
Année	2024	2025	2026	2027	
Recettes de gestion (hors 76 et 77) :	10 452 427	9 849 611	9 906 271	9 967 271	
Atténuations de charges	44 061	46 265	48 578	51 007	
Produits des services, domaine et ventes	1 068 329	1 087 984	1 134 214	1 182 624	
Impôts et taxes	6 554 318	6 510 130	6 569 566	6 629 062	
Dotations, subventions et participations	2 342 926	2 187 432	2 135 914	2 086 478	
Autres produits de gestion courante	442 793	17 800	18 000	18 100	
Dépenses de gestion (hors 66 et 67)	9 458 811	9 272 237	9 506 844	9 751 960	
Charges à caractère général	1 580 904	1 553 936	1 598 187	1 634 897	
Dépenses de personnel	3 297 913	3 462 809	3 635 949	3 817 747	
Atténuations de produits	1 675 788	1 638 000	1 638 000	1 638 000	
Autres charges de gestion courante	2 904 206	2 617 492	2 634 707	2 661 317	
Epargne de gestion	993 616	577 374	399 427	215 311	
Frais financiers	12 753	-37 296	-68 542	-80 954	
Opérations spécifiques	-33 192	-5 000	-5 000	-5 000	
Epargne brute (CAF comptable)	973 177	535 078	325 885	129 357	
Capital remboursé de la dette	252 087	309 913	350 760	345 768	
Epargne nette (CAF nette)	721 090	225 165	-24 875	-216 411	

➤ Les indicateurs de gestion montrent une stabilité de la progression des recettes issues de la fiscalité et une diminution des participations de fonctionnement. Les charges restent fixes et maîtrisées. L'épargne nette serait de 721 k€ fin 2024 et -216 k€ en 2027 en incluant les nouveaux emprunts.

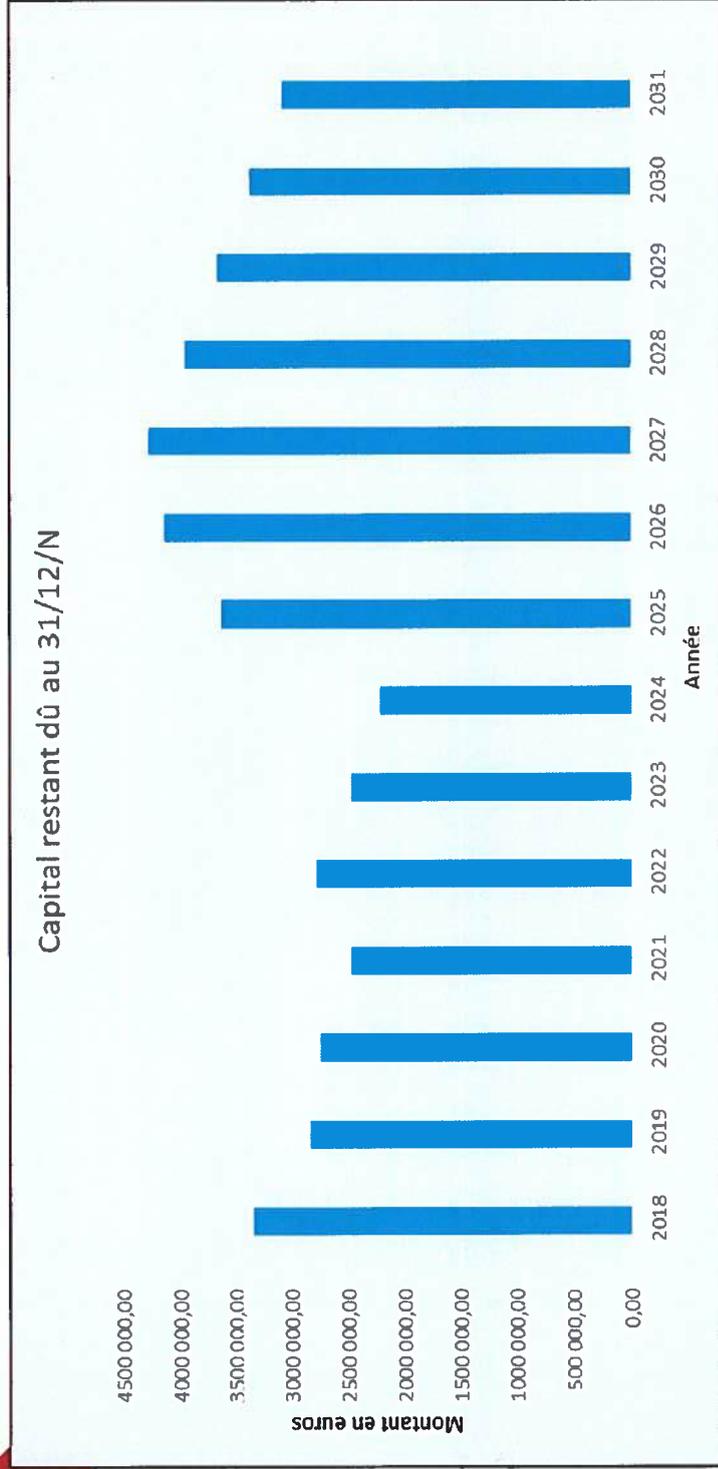
- ✓ Evolution de l'annuité des emprunts du budget principal de 2018 à 2031 avec les nouveaux emprunts

Année	Annuités
2018	524 779
2019	567 357
2020	501 042
2021	512 167
2022	554 497
2023	343 524
2024	286 927
2025	386 710
2026	459 268
2027	468 943
2028	441 717
2029	401 854
2030	399 706
2031	397 559



- Avec les emprunts supplémentaires l'annuité en 2025 s'élèverait à 387 k€, bien inférieure aux années précédentes,
- Elle resterait à une moyenne de 446 k€ sur la période 2018 -2031.

Evolution de la dette du budget principal de 2018 à 2031 avec les nouveaux emprunts (+ 3 millions d'euros)



Evolution de la dette				
Année	2024	2025	2026	2027
Projet d'investissements		Emprunt pôle culturel 1 480 k€ + siège satam : 250 k€	Emprunt pôle culturel : 150 k€ + siège SATAM : 700 k€	Emprunt siège SATAM 480 k€
Emprunts nouveaux	0	1 730 000	850 000	480 000
Encours de la dette au 31/12/N	2 223 774	3 643 861	4 143 101	4 277 333
Annuités de l'année N	286 927	386 710	459 268	468 943
Capacité de désendettement	2	4	4	4

Merci de votre attention

